

La Roche-sur-Yon le 18 Avril 2003

Conseil Municipal, contrôle  
Interne de la Légalité – GC/CC/VM

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 26 MARS 2003 PROCES-VERBAL

(en application de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Sur proposition de **M. LE MAIRE**, le Conseil Municipal désigne Joël SOULARD comme secrétaire de séance.

**M. LE MAIRE** donne lecture des pouvoirs :

Jean-Yves DAVIAUD	à	Monique RODDE
Angie LEBOEUF	à	Pierre REGNAULT
Madeleine DAVID	à	Françoise ORCEAU
Georges COUTURIER	à	Laurent CAILLAUD (questions 4 à 40)
Anne LAPORTE	à	Jean-Pierre GALLOCHER (questions 1 à 7, 11 à 26,36,40)

Absent : René MAIGNE

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 5 février 2003 est adopté.

**M. LE MAIRE** indique que cette séance est essentiellement consacrée au vote du budget. Elle a été divisée en deux pour éviter un ordre du jour trop important. La démarche politique de la majorité s'appuie sur un programme et un contrat que le suffrage universel a validé deux ans auparavant. Une consultation a, par la suite, précisé les attentes des habitants. Le respect des engagements, la cohérence des décisions, la cohésion de la majorité vont être concrétisés par les interventions à venir.

Avant la présentation du budget à l'aide d'un diaporama, **M.S. CAILLETEAU** fait la déclaration suivante :

« Au-delà du cadre économique international particulier dans lequel la préparation budgétaire s'est effectuée cette année, le budget de la Ville de La Roche-sur-Yon, comme celui de toutes les communes, peut s'analyser, certes comme un outil de bonne gestion de l'argent public, mais aussi suivant différents angles :

- c'est d'abord un cadre de travail plus ou moins contraignant
- c'est surtout un outil au service de l'exécution des politiques
- c'est enfin le reflet du dynamisme du territoire.

**\* Un cadre de travail plus ou moins contraignant**

- la contrainte est inhérente à l'exercice
- elle est accentuée cette année par la perte de TP d'Esswein
- elle est limitée par la bonne santé financière de la ville et les marges de manœuvre qu'elle donne

**\* Un outil au service de l'exécution des politiques**

- le budget est un acte politique positif, au travers des choix qui sont faits
- l'exécution du budget doit être le reflet de ces choix politiques
- le suivi du budget permet aussi le pilotage technique des actions, en complément du pilotage politique

**\* Un reflet du dynamisme et de l'attractivité de la Ville**

- le dynamisme de la politique d'urbanisme, l'effort sur la qualité des services aux personnes, le plaisir de ville.
- la nécessaire création de nouvelles zones d'activités pour accueillir des entreprises qui souhaitent s'implanter, technopôle, ORYON (appui, création, développement).
- les recettes complémentaires induites par ce dynamisme (TP / TH / TF) sans augmentation des taux d'imposition.

Le budget 2003 est ainsi au service de l'ensemble des politiques de la Ville, en cohérence avec le programme électoral pour l'exécution duquel nous avons été élus.

Il est ambitieux pour la Ville et pour ses habitants. C'est, aidés par nos concitoyens, dans une démarche participative, que nous réussirons à la développer encore dans le souci permanent d'offrir à chacun le confort de vie le plus grand ».

**P. YOU** fait la déclaration suivante :

« Parler d'un budget : c'est parler d'un projet.

C'est non seulement un projet pour la ville, mais surtout un projet pour et avec tous les Yonnais. C'est aussi un projet qui dépasse les frontières de la commune, car notre implication financière est très importante dans l'intercommunalité. Mais aujourd'hui, contentons-nous, à travers le budget, d'évoquer le projet de ville.

La majorité municipale, à laquelle nous appartenons, a été élue sur un projet qui a été débattu..., et les électeurs ont fait leur choix. Deux ans après, il est encore trop tôt d'en faire le bilan, mais force est de constater que nous respectons nos engagements devant tous les Yonnais. Les quelques points qui suivent démontrent l'adéquation entre ce projet, ces engagements et le budget qui nous est présenté.

**Maîtrise de la Fiscalité.**

Malgré la baisse conjoncturelle des recettes de la Taxe Professionnelle, déjà longuement évoquée, nous avons fait le pari d'une non augmentation des 4 taxes. C'est un choix, et nous l'assumons pleinement alors que bon nombre des collectivités proches ont agi différemment. Nous entendons à travers la maîtrise de la fiscalité, à la fois favoriser l'emploi sans altérer le pouvoir d'achat des Yonnais.

**Maintenir un haut niveau d'investissement.**

Les grands chantiers évoqués il y a 2 ans sont enclenchés, soit à travers les études ou la réalisation. Les programmes d'investissements, médiathèque, requalification de la gare, rénovation du stade Desgranges, théâtre... entre autres, démontrent bien de notre volonté de rendre la ville encore plus attractive.

L'ouverture d'un véritable pôle « Petite Enfance » en centre ville, et la réalisation prochaine d'un lieu d'accueil et de loisirs pour les enfants font également partie de cette logique d'attractivité et de solidarité.

**Maintenance du patrimoine.**

Une ville qui investit, qui s'agrandit, c'est certes, une offre de services plus importants pour la population mais c'est aussi une charge plus importante pour l'entretien du patrimoine, qu'il s'agisse des routes, des bâtiments, des espaces verts. C'est bien ici un vrai enjeu pour une plus grande qualité de ville pour tous nos concitoyens.

Ce qui fait le quotidien des yonnais, c'est la proximité. Et la proximité, c'est devant chez soi, c'est non seulement la qualité du trottoir, le bon état de la voirie, mais aussi le bon état des équipements municipaux, qu'ils soient scolaires, sportifs ou culturels...L'exercice de la démocratie participative à travers l'alerte par les conseils de quartier sera un élément majeur de proximité.

C'est une obligation que nous avons de prendre en considération de manière importante, voire prioritaire cet aspect.

Par le montant consacré à l'entretien du patrimoine, nous souhaitons bien améliorer cette qualité de ville.

**Pour le mieux être de chacun dans sa ville.**

Le soutien à la vie associative locale, véritable maillon de prévention,

Notre action en faveur de l'enseignement, fût-il public ou privé,

Le développement de l'offre de loisirs, qu'il soit sportif ou culturel,

Notre politique en direction de tous les Yonnais, que ce soit de l'enfance, de la jeunesse ou des personnes âgées,

Ce sont autant d'interventions que nous avons portées dans ce budget pour que chaque Yonnaise et Yonnais se sente bien dans sa ville.

Ce budget exprime bien la volonté que nous avons de :  
développer la qualité du service rendu aux habitants,  
rendre la ville encore plus attractive,  
renforcer les solidarités,  
afin d'accroître une **réelle qualité de ville pour tous les Yonnais**.

Pour ce qui nous concerne aujourd'hui, nous, Elus VERTS, voterons le budget sans état d'âme, avec la conviction que ce budget traduit un projet pour tous les yonnais sans exception ».

**P. REGNAULT** fait la déclaration suivante :

« MALGRÉ UN ENVIRONNEMENT HOSTILE, UN BUDGET QUI PRÉPARE L'AVENIR ET S'INSCRIT DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

UN CONTRASTE RÉEL ENTRE LA POLITIQUE DE DROITE ET LA GAUCHE AU PLAN NATIONAL ET LOCAL

Le contexte actuel imposé par les choix budgétaires du gouvernement Raffarin, et cela bien avant le début de la guerre en IRAK, est celui d'une rigueur non avouée qui place les collectivités locales devant des choix difficiles. Quelques exemples :

- Baisse drastique des emplois aidés : Emplois Jeunes supprimés et CES diminués : 240.000 affichés et seulement 80.000 financés actuellement.
- Baisse des crédits d'intervention doublés de gels jamais connus à ce jour. Ainsi on annonce 17 M € en Pays de la Loire pour le locatif social contre 30 M€ prévus. Idem pour les Palulos ou les crédits de l'ANAH). Tout se passe comme si le gouvernement programmait un étouffement de l'économie du bâtiment !
- Dans tous les autres Ministères, sans que le Parlement en soit clairement informé, Bercy gèle des crédits à hauteur de 20 à 40 % selon les ministères, tant en intervention qu'en fonctionnement, ce qui conduit à casser les politiques d'aides au développement mais aussi les services publics eux-mêmes.
- Remise en cause de toutes les lois de progrès comme l'APA, la CMU, avec pénalisation des plus pauvres et taxation des collectivités locales.

Cette politique ultra libérale commence à apparaître de plus en plus clairement. Elle dépasse de loin le simple ralentissement économique mondial et n'a rien à voir avec le bilan du gouvernement Jospin qui, au fil des semaines, apparaît, par comparaison, de plus en plus positif. Cette politique libérale est contre-productive et tend à étouffer l'économie. Elle a un autre but : démanteler le service public.

UN BUDGET QUI PRÉPARE L'AVENIR DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE

Dans ce contexte, malgré le choc de Brandt, face à cette politique de « casse » économique, dans un environnement où toutes les collectivités locales augmentent leurs taux : Pays Yonnais (+ 15 %), Département (+ 6 %), la ville réussit le double tour de force de :

Ne pas augmenter les taux  
Préparer l'avenir de façon ambitieuse et responsable

Nous préparons l'avenir dans de nombreux domaines.

EN PARTICULIER, NOUS OEUVRONS POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE NOTRE VILLE

- en investissant dans de nouvelles zones d'activités économiques comme Roche Sud, Belle Place 2, Malboire, l'Horbétoux. Ce sont plus de 100 ha qui sont ainsi étudiés et qui pourront accueillir des entreprises prochainement.

Nos projets ont clairement pour objectif de rendre notre territoire plus attractif encore !

En effet, si nous sommes bien placés dans la concurrence des territoires, comme en témoignent les classements que l'on peut trouver dans la presse ou à l'INSEE, c'est aussi grâce à la politique dynamique et volontariste de la ville en matière d'infrastructures et de services aux entreprises sur ces zones d'activité. Pour cela :

Nous poursuivons l'appui à la création et au développement de nos entreprises à travers ORYON.

- Nous mettons en place une stratégie globale de management du commerce de centre ville en liaison étroite avec tous les acteurs impliqués ;
  - Nous accompagnons les plus grandes entreprises de Vendée dans un rapprochement université-recherche et entreprises à travers la mise en place d'une Technopole proche de l'université publique dont nous appuyons le plan de relance du Président de l'université de Nantes ;
  - Nous contribuons à fédérer les initiatives pour, qu'au-delà des seules villes, la Vendée soit enfin désenclavée au plan du numérique, car la Vendée est le dernier département de la région en ce domaine.
  - Nous sommes à l'initiative de projets qui dépassent la ville, comme le projet d'aéroport qui sera le 4<sup>ème</sup> désenclavement de la Vendée, après la route, le rail et le haut débit ;
- Cette exigence concerne également nos zones d'activités et l'amélioration des anciennes comme en témoigne le nouveau plan de signalétiques de nos zones.

**NOUS OEUVRONS AUSSI POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE A TRAVERS UNE POLITIQUE D'URBANISME RENOUVELEE.**

Parce que de nouvelles entreprises, ce sont aussi de nouveaux habitants, nous devons accompagner la croissance de la ville par une politique du logement équilibrée,

Nous étudions et lançons des zones d'habitat nouvelles très attendues comme l'Annexe du Bourg, la Maison Neuve des Landes, Zola et La Maronnière soit au total, plus 120 ha ;

Sans oublier l'effort très important d'amélioration des quartiers plus anciens comme la Garenne, la Vigne aux Roses, bientôt Forges en parfaite coordination avec les HLM ;

Un travail considérable est réalisé autour des enjeux et du devenir du secteur gare. Il sera prochainement présenté et marquera le début de la modernisation de ce secteur qui, au cours des 15 prochaines années, va connaître une vraie restructuration assumée par les nombreux acteurs de ce territoire comme par ses habitants.

Là encore, c'est la qualité de nos réalisations qui est au centre de nos réflexions :

L'équilibre de nos nouvelles zones d'habitat est capital. Il vise d'entrée de jeu à respecter les lieux, leurs caractéristiques, à éviter que nos futurs lotissements soient comme on le voit trop ailleurs des « copiés-collés » d'autres lotissements. Dans ce domaine, la demande des habitants rejoint la nôtre d'imposer aux acteurs privés des règles plus contraignantes, plus respectueuses de l'environnement ;

Cette réflexion - on le voit partout - associe de plus en plus les yonnais, que ce soit par des réunions thématiques, les comités de projet et maintenant les conseils de quartiers

Nous recherchons partout équilibre et mixité sociale, même si parfois cette mixité n'est pas toujours admise facilement au moins dans un premier temps. Elle est pourtant essentielle à une ville solidaire et dynamique.

Les débats et orientations prises lors de la quinzaine de l'urbanisme, comme la qualité architecturale, les couleurs de la ville, la réflexion à intégrer au prochain Plan Local d'Urbanisme sur la protection de notre patrimoine, la réalisation de bâtiments municipaux en Haute Qualité Architecturale, l'installation de capteurs voltaïques, le soutien au Point Info Énergie, la remise à niveau de nos réseaux d'assainissement, la stratégie pour éviter les inondations, la sécurisation progressive des voies dangereuses, l'effacement progressif des réseaux, la réforme de notre règlement sur la publicité pour élarger un peu la forêt de nos panneaux publicitaires, et bien d'autres choses encore contribuent progressivement à une véritable stratégie d'amélioration du cadre de vie, qui nous démontre à la fois que nous sommes parfaitement dans la logique du développement durable et que dans ce domaine, les améliorations très réelles sont à confronter aux marges de progrès qui nous restent à conquérir.

Ainsi, plus que les 26,6 M € de crédits d'investissement qui sont considérables, il faut donc insister sur l'évolution qualitative de nos réflexions et de nos projets, de nos réalisations et cela en parfaite harmonie avec l'exigence qualité des yonnais.

Oui ce budget permet tout cela : investir massivement, préparer l'avenir de notre territoire à moyen et long terme, mais aussi donner à ce développement un caractère de plus en plus respectueux de notre environnement, de notre cadre de vie, de l'attente des YONNAIS et des YONNAISES ».

**B. VIOLAIN** intervient sur le budget 2003 :

« Nous pouvons lire et apprécier sereinement ce budget à partir de quatre critères que je vous invite à partager :

- 1 - des engagements pris par la ville, des engagements politiques qui consistent par la démocratie participative à répondre aux attentes de nos concitoyens.
- 2 - une forte maîtrise des dépenses, une maîtrise aussi forte de la fiscalité mais qui viennent se heurter à de fortes pressions pour rompre un équilibre certain des ménages et des entreprises.
- 3 - critère de l'environnement général lié à la situation tant mondiale que nationale
- 4 - et enfin le critère que j'appellerai une « trahison ».

**1<sup>er</sup> point**

Ce budget, il me semble, répond à quatre grands choix :

premièrement le choix d'un co-développement urbain qui ne soit pas essentiellement fondé sur l'aide à l'économie.

Il y a, il me semble, une volonté affirmée de rechercher l'équilibre entre les facilités accordées aux entreprises et les réponses appropriées qui sont apportées aux droits et aux besoins de nos concitoyens.

Des services sont créés, d'autres développés, je pense notamment à la sécurité, à l'enfance, aux personnes âgées, aux jeunes, le sport, la culture.

Tout cela participe donc de la construction d'une ville qui ne soit pas exclusivement dominée par les pressions de l'économie..

deuxième choix, il y a un attachement extrêmement pertinent à une politique contractuelle, partenariale.

Il faut effectivement construire du "commun" avec ceux et celles qui le souhaitent naturellement, les autres collectivités locales, le Conseil Général, le Conseil Régional et l'Etat. Mais il faut aussi construire du commun avec le secteur privé.

Malheureusement, force est de constater que nous n'en sommes pas là. Les intérêts égoïstes, je dirais même parfois de classe, rendent trop souvent ce "partage", cette construction du commun, difficile, voire impossible.

Par exemple, le Département participe à hauteur de 3% pour le financement des équipements réalisés à la Roche sur Yon. Encore faut-il savoir que ces équipements co-financés par d'autres collectivités ne représentent que 10,8% du total des investissements réalisés par la commune.

La Région, qui est une collectivité territoriale dont le but est de favoriser les coopérations et de participer au co-financement des grands travaux, n'intervient qu'à hauteur de 27%.

Troisième choix politique, une volonté de partager l'espace communal

Il y a un développement de la ville plus solidaire et plus conséquent qu'il y a quelques années et qui rompt avec les politiques d'aménagement des années 70 notamment menées par la droite.

Ce développement solidaire répond aussi à une demande de logements, de résidences de qualité, dans un concept de co-développement humain.

Quatrième choix, il y a un net engagement pour le développement de services publics de proximité et de qualité

Cela passe par une reconnaissance et une valorisation de la fonction municipale. C'est ce à quoi nous nous employons et je crois que nous pouvons être fiers des services publics municipaux de La Roche sur Yon qui font preuve de beaucoup d'efficacité.

Voilà pour ce premier point, un budget qui correspond à des engagements pris vis à vis de la population.

**2<sup>ème</sup> point :**

Il existe des pressions énormes que le rapport montre : la situation d'Esswein, et plus globalement nous sentons une évolution, à savoir qu'aujourd'hui il y a une tendance à ce que le secteur économique se désengage des politiques de développement local qui se traduit par un transfert de l'impôt plus conséquent sur les ménages.

Les bases de recettes fiscales augmentent de 3,97% et dans le même temps la totalité des impôts, (la taxe d'habitation, le foncier bâti et le non bâti) augmente de 4%, ce qui représente 8% d'augmentation globale d'impôts locaux.

A La Roche sur Yon, grâce à l'engagement des ménages mais aussi grâce à l'engagement des PME/PMI, il existe des ressources qui permettent de développer des dynamiques.

Je voudrais juste faire 2 remarques en ce qui concerne les entreprises :

- Nous pouvons nous féliciter du fait que La Roche sur Yon est l'une des rares villes dans la Région qui voit ses emplois progresser à un rythme soutenu de 4%

- mais en même temps il nous faut veiller à ce que les emplois qui se créent soient des emplois qui nous apportent plus de valeur ajoutée. C'est là il me semble un défi à relever. D'où l'importance d'engager avec les entreprises une réflexion sur le fond : profiter des services rendus à La Roche sur Yon pour précisément construire des emplois qui leur permettent un développement.

**3<sup>ème</sup> point : l'environnement général.**

Pierre Régnault y a fait référence donc je ne m'étendrai pas mais simplement faire quelques remarques :

- Incontestablement notre commune est confrontée à la politique ultralibérale du gouvernement qui se traduit globalement par le fait qu'aujourd'hui le grand patronat n'a pas peur de supprimer massivement des emplois, ce qui a des conséquences ici comme ailleurs.

- Deuxième conséquence, la politique gouvernementale fait ses choix en terme de déconcentration des pouvoirs sur les collectivités sans accompagnement de moyens nouveaux avec des choses graves qui se dessinent.
- Troisième remarque, plus le gouvernement se désengage de ses responsabilités de politique sociale, plus la pression se reporte sur les collectivités locales.

Donc, il me semble que les propositions qui sont faites pour le budget dans ce contexte particulier rendent encore plus pertinents les choix qui ont été faits, des choix de concertation et de construction.

#### **4<sup>ème</sup> point : la "trahison" de la Communauté de Communes**

Personne ne peut ici contester ce qui a été l'engagement des élus de La Roche sur Yon, de la population yonnaise pour construire une intercommunalité moderne, efficace qui s'inscrit vraiment dans une démarche de partage des moyens pour mieux satisfaire les besoins.

Sans le dynamisme de La Roche sur Yon, il n'y aurait pas aujourd'hui de Pays Yonnais tel qu'on le connaît. Et c'est précisément au moment où le Pays Yonnais peut affirmer un envol certain, que les élus de cette unité intercommunale décident de faire les choix politiques contraires à ce qui avait été à l'origine de cette construction intercommunale.

Il me semble que nous sommes devant cette trahison extrêmement forte qu'on ne peut pas supporter parce qu'elle est grave de conséquences pour l'immédiat et pour l'avenir. Nous sommes en situation avec la population yonnaise et au delà pour réfléchir à construire un projet d'une autre coopération intercommunale qui dépasse les « brouillages » actuels produits par les élus de droite sur cette unité intercommunale pour mettre en pièces l'objectif de la droite d'enfermer La Roche sur Yon dans une situation économique et politique insoutenable.

Ces quatre grands points sur lesquels je voulais intervenir, nous amènent à voter POUR le budget et à créer les conditions pour que sa réalisation se fasse conformément aux grandes orientations qui sont précisées dans le rapport ».

#### **G. BOURMAUD** fait la déclaration suivante :

« Expression de la démocratie et de la citoyenneté dans la vie quotidienne, la vie associative favorise l'épanouissement personnel et renforce la cohésion sociale. Les associations régies par la loi de 1901, sont des partenaires à part entière de la gestion de la cité. Une commune est d'autant plus vivante, que son réseau associatif est dense. Les associations sont d'autant plus efficaces qu'elles sont aidées et soutenues par leur commune.

A La Roche sur Yon, on dénombre environ 2000 associations, soit une moyenne de 38 associations pour 1000 habitants, alors que la moyenne nationale n'est que de 13 associations pour 1000 habitants. C'est dire la densité du tissu associatif Yonnais. Environ 1200 sont répertoriées dans le fichier de l'A.T.A.C., et entre 5 et 600 d'entre elles bénéficient chaque année soit d'une prestation, soit d'une subvention ( ou les deux ) qui sont les deux grandes formes d'intervention de la Ville.

Mais d'abord la Ville reconnaît le champ associatif et privilégie la contractualisation des relations. Cela permet ainsi de bien fixer les objectifs, de rationaliser les modes opératoires et surtout de respecter la légitimité des uns et des autres. Contrats d'objectifs, conventions de partenariats, missions d'intérêt général sont autant de dispositifs qui vont dans ce sens.

La grande consultation de septembre et d'octobre 2001, avec un retour de 20 %, a montré la réelle culture des Yonnais en matière de démocratie participative, qui s'illustre aussi dans la richesse des débats des conseils de quartier.

Pour formaliser ce respect réciproque, un groupe de travail animé par Danièle HILLIER élabore une charte d'engagements entre la Ville de La Roche sur Yon et les associations.

Pour revenir à un lien plus direct avec le contenu du budget, je voudrais souligner l'importance des moyens donnés à ces structures. En premier lieu, l'A.T.A.C., organisée en guichet unique depuis 1994, propose une multitude de prestations techniques : mise à disposition des salles de réunion, prêt de matériel audiovisuel et de véhicules, travaux d'impression, prestations de relations publiques, etc... A cela s'ajoutent les mises à disposition d'agents et la participation aux emplois – jeunes.

Si les chiffres de 2002 ne sont pas encore consolidés, la valorisation en 2001 de ces avantages en nature a concerné près de 300 associations et s'est élevé à 5.120.000 € soit presque autant que les subventions. Nous souhaitons toujours plus de transparence, mais ne prévoyons pas en 2003 de revenir sur ces avantages considérables.

Quant aux subventions proprement dites, qu'elles soient de fonctionnement, d'objectifs ou exceptionnelles, elles atteignent dans ce budget 5.400.000 € soit une augmentation d'environ 4 %. L'évolution est près de 7 % pour la commission 4, que j'ai l'honneur d'animer et qui regroupe 77 % des subventions aux associations ( culture, sport, éducation, quartiers, ... ).

L'ensemble de ces moyens permet aux professionnels et aux bénévoles de la cité de participer pleinement à l'Animation Urbaine, dont le schéma local bénéficie en 2003 d'une enveloppe portée de 61.000 € à 91.000 €. Il faudrait y ajouter encore les moyens des services : par exemple dans le domaine culturel, les aides à la création et à la diffusion, qui bénéficient aux acteurs porteurs de projets. Ou enfin les actions de la Ville développées en partenariat avec le tissu local, telles que notamment Sports – Vacances, le Carnaval, la Fête contre le Racisme, etc... ( demain les Fêtes du Bicentenaire ).

C'est donc un effort considérable que nous consentons à la vie et au développement des associations. Dans un contexte de rigueur budgétaire et de hiérarchisation de nos choix, je crois avoir prouvé que notre soutien à la vie associative Yonnaise ne se dément pas ».

**G. COUTURIER** intervient sur le budget qui vient d'être présenté :

« Je suis toujours un peu surpris de la capacité d'autosatisfaction de Monsieur Régnauld, qui doit sans doute être en campagne électorale et je rappellerai qu'il faudrait que les élus fassent preuve d'un peu plus de modestie pour retrouver la crédibilité de leurs concitoyens. Comment peut-on être si peu lucide sur soi-même et sur les attentes de nos concitoyens en écoutant des interventions qui sont de véritables panégyriques pour lesquelles il faudrait que chacun ait un peu plus de recul et encore une fois un peu plus de lucidité.

Je ne répondrai pas aux propos de Monsieur Régnauld, sur la politique gouvernementale, je le laisserai en tête-à-tête avec Monsieur RAFFARIN. Ici, nous sommes à La Roche-sur-Yon et par conséquent je me contenterai d'intervenir au niveau local.

Premier point sur le plan numérique. Je rappelle quand même que la ville n'a rien fait depuis l'étude sur l'anneau numérique il y a quelques années. Aujourd'hui, on réactive effectivement une démarche. Il y a donc plusieurs années de perte de temps indiscutable dans ce domaine.

Quant à Monsieur Violain sur la trahison de l'Intercommunalité et je lui laisse la responsabilité de ses propos. Chacun sait ce que je pense de l'Intercommunalité et de la démarche vers la communauté d'agglomération. Mais je rappelle qu'il y a une culture de la négociation qu'il faut effectivement avoir, de façon à arriver à des calendriers, à la recherche d'un compromis plutôt qu'à un passage en force. Cette culture de la négociation, manifestement, vous ne l'avez pas.

Le budget de vous nous présentez, Madame Cailleateau, est dans la ligne droite du rapport d'orientation budgétaire du Conseil du 5 février dernier. Cela signifie que nos propositions n'ont pas été prises en compte dans votre budget prévisionnel et nous le regrettons naturellement.

Je commencerai par remercier les services financiers et tous les services qui ont contribué à la confection de ce document budgétaire car nous savons que le budget est toujours un marathon pour ceux qui le bâtissent.

Quand on a fini de lire votre document, et je l'ai lu attentivement, et même si vous avez apporté certains compléments de présentation dans votre rapport oral, que retient-on ?

Le budget d'une Ville c'est avant tout de l'investissement des équipements, des constructions, des aménagements et c'est une réalité mais ça n'est pas que cela.

La gestion de l'entreprise « Ville » est totalement transparente, c'est plus de 1000 fonctionnaires communaux. Où en parle-t-on, en dehors des 9 lignes consacrées aux frais de personnel ?

Les prestations nouvelles, les services nouveaux apportés aux habitants : où sont-ils présentés et mis en valeur ? Monsieur Violain au dernier conseil parlait de l'explosion des besoins de la population : où sont-ils listés, quelles priorités dans leur satisfaction, quel calendrier, quels moyens consacrés ?

D'où l'intérêt d'une présentation du budget par fonction qu'il faut aller chercher dans le cahier budgétaire lui-même, ce qui est fastidieux et présenté sans aucun commentaire.

## **BUDGET D'INVESTISSEMENT**

Vous me permettez, à la fois, de partager votre présentation et en même temps de ne pas m'y laisser prendre.

Vous nous proposez un budget d'investissement de 25,7 millions ou 26,6 millions d'euros selon les chiffres que l'on prend, ce qui paraît important. Nous avons toujours dit et nous avons souvent voté en faveur d'un certain nombre d'investissements proposé par la ville dans la mesure où une politique publique d'investissement contribue à la vitalité des entreprises et à l'économie d'un bassin de vie. Vous affichez une progression de 8,47 % et là on ne vous suit pas car cette progression est un trompe l'œil et pour une raison simple c'est qu'elle intègre les reports de crédits et que les reports de crédits ne sont pas forcément d'un même montant d'une année sur l'autre.

Cela supposerait, si l'on était à 8,47 % que la totalité des projets d'investissement inscrits au budget 2003 soit exécutée et réalisée d'ici la fin d'année 2003. Alors vous savez très bien que cela n'est pas possible. Cela n'est physiquement pas possible, matériellement pas possible.

Une preuve, les crédits de maintenance du patrimoine 2003 (page 23) s'élèvent à 8,7 millions d'euros dont 30 % sont des reports de l'exercice 2002, ce qui signifie que le programme 2002 n'a pas été réalisé. C'est l'augmentation des reports qui conduit à une augmentation des crédits d'investissement de l'année 2002 sur l'année 2003 soit 900.000 €

A vouloir trop prouver, on perd en crédibilité !

Parmi les dépenses d'investissement proposées : rénovation, construction, aménagement, équipements, il y a lieu de souligner :

- Le poids des opérations de voiries – réseaux avec l'interrogation sur la desserte ferroviaire des Ajoncs.
- Les crédits pour l'acquisition de réserves foncières qui connaissent une accélération par rapport à un passé récent que nous avons regretté ; merci de nous avoir entendus. Il reste sur le foncier une question non résolue à notre sens qui est le prix du foncier pour les jeunes couples, nos enfants, qui vont majoritairement s'installer à l'extérieur de la commune faute de pouvoir construire ou louer à des prix raisonnables.
- L'importance des réhabilitations d'équipements sportifs que nous approuvons à l'exception de la réhabilitation lourde du stade H. Desgranges, qui n'était pas notre projet et pour lequel il nous semble préférable d'avoir une réhabilitation plus modeste au profit de la construction d'un stade à l'extérieur de la ville.
- Il y a quelques projets qui nous interrogent quant à leur priorité et quant à leur coût :
  - . 150.000 € pour un nouveau site internet. Est-ce une priorité que d'injecter 1 million de francs dans un tel outil.
  - . 250.000 € dans la cité administrative F. Mitterrand juste achevée, ce qui avec le report de crédits conduit à une dépense prévisionnelle en 2003 de 625.000 € alors qu'il y a moins de 100.000 € pour la Mairie qui a un besoin urgent d'être rénovée.

Vos priorités ne sont pas les nôtres.

### **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Vous avez insisté sur la stabilité des taux. Et vous avez eu raison puisque cette année il y a concordance entre le rapport d'orientation budgétaire et le budget présenté. Vous avez insisté sur l'augmentation des taux des collectivités voisines en oubliant que cela est une question d'année. Certains augmentent leurs taux la première année et vous l'avez fait l'année dernière, de façon substantielle 3,75 %. Mais toutes les communes n'ont augmenté leur taxe d'habitation de 3,75 % me semble-t-il.

**M. LE MAIRE** précise que le Département a augmenté ses taux de 7 % en 2002.

**G. COUTURIER** reprend son intervention : « les charges du département notamment les charges sociales sont une réalité que vous ne voulez pas reconnaître par rapport à une mesure qui a été effectivement proposée par la Gauche (la prestation dépendance) sans en évaluer l'exact impact financier, chacun le sait. Il suffisait d'aller en Allemagne pour savoir combien coûtait la prestation dépendance pour s'imaginer et pour calculer ce que cela coûtait proportionnellement, en France, compte tenu du différentiel de population. Le tout n'est pas d'adopter une mesure, mais le tout est d'en assurer son financement. Il faut bien aujourd'hui, et personne ne le regrette, financer la prestation dépendance. »

Vous avez comparé les taux 2003 avec les taux de 1994 pour montrer l'évolution sur 9 années. Il aurait été intéressant de reprendre les bases d'imposition 1994 et le produit fiscal pour montrer l'évolution de la fiscalité des ménages et de la fiscalité des entreprises ; la part des ménages aujourd'hui représente 21 millions d'euros soit 56,50 % des recettes locales d'impôts.

Sur le taux des impôts locaux, vous connaissez nos propositions prioritaires :

Amorcer la baisse de la T.P. dans le cadre du projet de communauté d'agglomération pour en faire un symbole fort d'une volonté réelle d'harmonisation progressive des taux compte tenu d'une baisse totale à terme d'environ 4 points pour la commune de la Roche-sur-Yon.

Appliquer le taux maximum d'abattement pour charges de famille à la taxe d'habitation dans un objectif d'aide concrète aux familles et à la consommation. On tient beaucoup à l'abattement pour charges de famille et, je regrette beaucoup qu'une mère de famille n'y prête pas plus d'attention.

Un mot sur la fiscalité indirecte : elle progresse de 3,64 % essentiellement sur les droits de mutation qui augmentent de 19,50 %.

Un mot sur la taxe sur les transports, taxe que les entreprises versent pour les transports publics. Je rappellerais que la commune participe chaque année, et elle ne manque pas de le souligner, à la construction du C.H.D. et en échange le C.H.D. participe à hauteur de 275.000 € en 2002 à la taxe sur les transports, avec une progression de 8,10 % en 2002 ».



**M. LE MAIRE** précise que le versement transport est un dispositif légal auquel sont assujetties toutes les administrations (lycées, villes...). La subvention de la Ville au CHD ne répond quant à elle à aucune loi, mais à une disposition unique puisqu'aucune autre collectivité de Vendée ne finance cet établissement depuis 1976.

**G. COUTURIER** répond que c'est « une bonne décision de la municipalité CAILLAUD » et que cette mesure est cofinancée, par le Conseil Général. Il reprend son intervention :

**« Sur les dépenses de fonctionnement : 62,5 M €**

Globalement elles évoluent modérément + 2,17 % avec des variations contrastées en réalité. Vous ne serez pas surpris que nous restions sur notre faim : 5 pages pour 65 millions d'euros : c'est 13 millions d'euros par page !

**Charges à caractère général :**

Vous n'avez pas souligné, Madame, et cela m'étonne, une baisse du poste publicité, publications, relations publiques : 1.208.920 € soit - 10 %, c'est la confirmation que certains postes de dépenses peuvent diminuer et qu'il y a encore de la marge. Quand Monsieur Violain nous demande où faire des économies : la réponse est notamment là.

**Frais de personnel : + 4,99 %**

Cela apparaît fort et certainement sera supérieur fin 2003 puisqu'il faudra prendre en compte l'augmentation des traitements 2003, qui n'est pas connue à ce jour. Nous demandons que les créations d'emplois 2003 soient gelées compte-tenu de leur importance en 2001 et 2002. Nous demandons également que les créations d'emplois 2003 soient présentées dans le budget avec :

Grade – service d'affectation – présentations produites – coût dans un souci de transparence interne comme externe

Je m'adresse à Monsieur Violain, avec lequel j'ai eu une réunion de travail intéressante, ce qui veut dire qu'un membre de la majorité et un membre de l'opposition peuvent se rencontrer pour débattre d'un sujet important qui est celui du personnel d'une façon générale, à titre d'information réciproque. On aurait pu également avoir une présentation des projets de la ville concernant le personnel et des chantiers que vous menez.

**Les charges de gestion courante :**

Elles diminuent en raison de la réduction significative de la subvention d'équilibre au C.C.A.S. – 1,386 millions d'euros.

Deux remarques :

1<sup>ère</sup> remarque : elle concerne les foyers logements et la convention avec le Conseil Général : quand on pose les problèmes sur le terrain technique et non idéologique, les problèmes trouvent une solution et il est amusant de constater que le Conseil Général contribue à l'amélioration des finances de la Ville l'année même où celle-ci subit une baisse de recettes de T.P., ce qui amortit l'impact de cette baisse.

2<sup>ème</sup> remarque : la question qui se pose est de savoir ce qu'il fallait faire de cette économie ou de cette non dépense. Ne fallait-il pas affecter une partie de cette économie à une dépense nouvelle ; nous pensons qu'il y avait une opportunité pour financer de nouvelles places de crèche. Cela fait plusieurs années que je défends cette idée dans d'autres instances que celle là. On sait que le coût de fonctionnement annuel d'une place de crèche est d'environ 4.500 € pour la collectivité. Et nous savons que les jeunes parents ne trouvent pas facilement une place de crèche pas plus qu'une place chez une assistante maternelle. Cela s'explique par un mode d'utilisation qui n'est plus le temps plein mais très souvent un temps partiel (organisation du travail ou R.T.T.). Nous ne répondons pas à l'attente des parents dans la souplesse d'utilisation des crèches et dans le volume des places de crèche. Et là, il existait une opportunité de créer une cinquantaine de places de crèche 225.000 € à comparer à d'autres dépenses alors même qu'il y avait des économies réalisées par le biais de la réduction de la subvention d'équilibre au C.C.A.S.. Voilà une proposition que nous aurions aimé trouver dans votre budget à partir de cette opportunité financière qui ne se représentera sûrement pas.

J'arrêterai là mon intervention même s'il y a matière à s'interroger :

- sur le taux de progression de la subvention d'équilibre du service restauration (page 29),
- sur la progression spectaculaire des recettes du stationnement payant (+47 %) (page 39).

Vous l'aurez compris, Madame, votre budget ne recueille pas un vote favorable de notre groupe ».

**P. BOURSIER** fait l'intervention suivante :

« La Roche-sur-Yon est une ville moyenne dont les taux d'imposition sont très élevés, parmi d'ailleurs les plus élevés des communes de l'Ouest comme le rappelait un quotidien à la veille des municipales (Ouest-France du 19 février 2001). A titre de comparaison une ville de taille équivalente telle que Laval en Pays-de-loire a des taux inférieur d'1/5 à ceux de la Roche-sur-Yon.

Vous avez choisi de maintenir ces taux extrêmement élevés notamment pour les locataires soumis à la taxe d'habitation.

Les yonnais paieront plus d'impôts locaux puisque, à taux égal, les impôts ville effectifs vont néanmoins augmenter du fait de la réévaluation des bases foncières.

Mais là n'est sans doute pas l'essentiel. L'essentiel c'est que malgré des recettes en expansion et des baisses de charges, la ville se désengage du social parce que les dépenses de prestige augmentent plus vite que les recettes.

1 - Malgré des recettes de fonctionnement en expansion ...

Contrairement à ce que vous avez répété depuis des mois, il n'y a pas de « trou » dans les recettes en 2003 car, le manque à gagner fiscal lié à la reprise de Brandt est plus que compensé par d'autres ressources et en particulier par un énorme excédent réalisé en 2002.

En 2002 en effet vous avez fortement augmenté les impôts comme tous les yonnais s'en souviennent. Un an plus tard vous révélez l'existence d'une énorme cagnotte de près de 4,3 millions d'euros ce qui signifie que vous avez fait payer 4,3 millions d'euros d'impôts en trop aux yonnais. Or cette somme représente 1/9<sup>e</sup> du total des contributions directes versés par les yonnais à la ville ! La ville de la Roche-sur-Yon vient donc de mettre au point le 13<sup>e</sup> mois, voire un 14<sup>e</sup> mois fiscal pour les résidents ...

Plus sérieusement il est je crois nécessaire de mettre en perspective l'énorme excédent que vous avez accumulé en 2002 avec ceux des années antérieures pour essayer de comprendre la logique de cette gestion qui de prime abord paraît de plus en plus farfelue aux yeux de nombreux yonnais. Excédent 1999 : environ 500 000 euros ; Excédent 2000 : environ 1,5 million d'euros ; Excédent 2001 : environ 3 millions d'euros ; excédent 2002 : près de 4,3 millions d'euros !

Ces chiffres sont clairs et incontestables : depuis qu'elle est en poste, la gestion de madame Cailleteau consiste d'abord à constituer une énorme cagnotte en augmentant les impôts en 2002 et en faisant des coupes dans les budgets sociaux en 2003. A quoi va servir cette cagnotte ? Une partie sans doute est destinée à former des provisions pour financer les fastes du bicentenaire de la ville sans que la note paraisse trop douloureuse pour les contribuables cette année là ; à moins que vous n'envisagiez déjà de réserver l'usage de cette énorme cagnotte à la période qui précèdera les prochaines municipales.

Dans l'immédiat l'existence de cette énorme excédent qui est reversé au budget 2003, permet à la ville d'avoir des recettes réelles en expansion en monnaie courante.

En 2003, ces recettes réelles sont d'autant plus confortables qu'une partie des dépenses chute : ainsi le CCAS a réalisé en 2002 un excédent de près de 1 million d'euros ce qui vous permet de réduire de manière drastique la subvention d'équilibre au CCAS qui passe de 3,6 millions d'euros en 2002 à 2,214 millions d'euros en 2003 ; ainsi également la ville réalise de fortes économies sur les charges financières du fait de la baisse des taux d'intérêt.(300 000 euros d'économie prévues sur les charges financières).

Récapitulons : les recettes réelles de fonctionnement de la ville augmentent en 2003, tandis que dépenses chutent du fait de la baisse des taux et des excédents réalisés par le CCAS en 2002. Au final, ce qui caractérise le budget 2003, ce n'est pas qu'il y a un « trou » dans la caisse mais bien qu'il existe une manne providentielle.

Or malgré des recettes de fonctionnement en hausse et certaines dépenses en forte baisse,

2 - La ville se désengage du social ...

Ce désengagement du social n'est pas nouveau. Nous avons souvent eu l'occasion de dénoncer les multiples transferts d'activité au secteur privé malgré des recettes en forte expansion : car depuis le début de votre mandat, en mars 2001, les recettes réelles de la ville ont augmenté de plus de 8%.

Comme l'a confirmé Madame PERRET au dernier Conseil, la majorité municipale a fait le choix de faire disparaître la crèche familiale qui regroupait une trentaine d'assistantes maternelles employées par la ville et dont les effectifs ont déjà été divisés par 2. L'élimination de la crèche familiale ne peut qu'aggraver la carence de places pour la garde des enfants dans un contexte marqué par l'augmentation des demandes du fait de la reprise démographique des années passées et par la contraction des offres de la part des assistantes maternelles privées qui souvent préfèrent opter pour un emploi plus rémunérateur.

De même, la ville via le CCAS annonce son intention de transférer au privé le service des aides à domicile (aide au ménage, à la toilette, à l'habillage, au repas), mission actuellement remplie par 47 agents du CCAS. J'ai vu

dans la presse que madame Cailleteau se faisait l'avocate du transfert des activités couvertes par le service public vers le privé au nom de la défense du secteur associatif. Ce type de commentaire traduit une méconnaissance totale de la réalité des conditions de travail et des statuts des personnes qui travaillent dans ce type de secteur. Ce sont d'ailleurs ces associations qui ont eu le plus de difficultés à passer aux 35 heures parce que toutes les exonérations de charge accompagnant le dispositif étaient déjà utilisées du fait de l'abondance des temps partiels contraints dans ce secteur. Au final vous ne faites que remplacer des postes à statut stable par des emplois fortement précarisés.

Ce désengagement du secteur social s'inscrit dans le sillage du transfert au privé de multiples activités : nettoyage d'une partie des locaux municipaux, maintenance des équipements municipaux, etc. Je note d'ailleurs que ce transfert au privé a évidemment un coût important pour la collectivité comme en atteste la forte augmentation de la ligne « nettoyage des locaux municipaux » dans le budget 2003.

Ce désengagement du domaine social au sens large du terme, traduit évidemment une gestion de plus en plus libérale. Mais les économies réalisées sur le social sont également la conséquence directe de la flambée des dépenses de prestige, et notamment de communication, qui progressent plus vite que les recettes.

### **Parce que les dépenses de prestige progressent plus vite que les recettes.**

Au plan du fonctionnement, ce qui caractérise la ville de la Roche-sur-Yon c'est évidemment l'inflation des dépenses de communication à travers notamment la mise en place de campagnes quasi-hebdomadaires : Depuis le début de l'année civile les yonnais ont ainsi du subir une campagne sur le développement durable dans une ville qui est la première de France en m<sup>2</sup> de grandes surfaces par habitant ; une campagne sur la qualité de l'eau dans une ville qui ne remet pas en cause la gestion coûteuse de l'eau par Vivendi ; une campagne sur un repas bio à l'école comme si on pouvait faire correctement du bio dans les cantines scolaires sans préalablement réintégrer les cuisines dans chaque école ; une campagne sur le tri des déchets alors que la majorité municipale soutient l'incinérateur géant voulu par de Villiers .... Et cette liste pourrait-être complétée à loisir ....

Par ailleurs nous sommes intrigués par le coût prohibitif de l'investissement consacré au site internet à hauteur de 150 000 euros !

D'autres dépenses listées sur d'autres lignes budgétaires participent d'une même logique de privilégier la « communication » de ceux qui dirigent la ville : la mise en place d'une coûteuse police municipale est d'abord une opération de communication ; la mise en place de conseils de quartier qui, faute d'élection directe par les citoyens, n'ont réuni que 200 personnes dans la ville ; un coûteux festival de cinéma dans un contexte de disparition progressive du cinéma de centre-ville ;

Nous notons par ailleurs que l'enveloppe destinée à l'indemnisation du maire, des adjoints et des conseillers passe de 290 500 euros (budget 2002) à 609 092 euros (budget 2003).

Côté investissement, ce budget poursuit dans la voie d'investissement lourds financés par l'emprunt ce qui pèsera évidemment sur la fiscalité future et sur l'endettement à venir. Une partie de ces investissements nous semble du reste très contestable soit parce qu'ils sont surdimensionnés, soit parce qu'ils sont la conséquence de choix d'aménagement discutables

Parmi les exemples d'équipement surdimensionnés, nous considérons que le coût de la rénovation du stade Desgranges doit être sérieusement maîtrisé afin d'éviter que cette opération devienne un gouffre financier à l'instar de l'explosion du budget de la rénovation des Halles.

Il faut également s'interroger sur le coût et la pertinence de certains aménagements de la voirie. Sur ce point, il est clair que la Roche-sur-Yon paie au prix fort sa place de première ville en m<sup>2</sup> de grandes surfaces par habitant. Nous renouvelons ici notre proposition de voir se mettre en place un véritable budget participatif qui permette aux citoyens de s'exprimer sur les grandes orientations budgétaires et les grands choix d'équipement..

### **Pour la reconquête de services publics de qualité.**

**Pour les élu-e-s de la Roche claire il faut renverser les priorités en taillant dans les dépenses de prestige et en organisant la reconquête de services publics de qualité pour les yonnais et les yonnaises.**

Il s'agit ainsi de résorber la précarité : 1 employé municipal sur 6 a un statut précaire ;

Il s'agit également de rendre des services quotidiens le plus accessibles possibles (eau, crèches, piscine ...).

Il s'agirait enfin de donner la priorité au social et à l'écologie par des mesures fortes telles que le retour des cuisines dans les cantines scolaires et le passage à l'alimentation biologique, le développement réel des crèches y compris la crèche familiale, la mise en place des transports collectifs gratuits ».

**J.L. BATIOT** intervient sur les associations :

« Je voudrais d'abord être solidaire de madame Cailleateau, malgré ma charge de père de famille j'ai passé du temps sur les documents reçus jeudi. Mais ce n'est pas à ce titre que j'interviens, pas plus que je ne considère que c'est à ce titre qu'elle intervenait ; ceci étant dit :

Un chiffre isolé ne représente rien en lui-même ; il n'a de sens que si l'on peut faire un lien avec ce qu'il représente, ou bien si on peut le comparer à un autre, soit pour déterminer son importance, soit pour déterminer son évolution.

Le récapitulatif de l'état de répartition des crédits de subvention année 2003 ne nous facilite pas ce travail.

Page 113 on nous annonce un total de 5 800 000 euros de subventions, l'année dernière on nous annonçait 4 900 000 euros.

20% d'augmentation, ce serait très, très impressionnant, mais ce n'est pas la réalité.

Alors pour comparer, comparons ce qui est comparable : l'année dernière, le total des subventions hors emplois-jeunes et maisons de quartiers et en dehors de ce que vous nous avez regroupé cette année sous le titre très éloquent « d'enveloppes diverses », ce total se montait à 3 900 000 euros, en 2003 il devient 4 300 000 euros.

400 000 euros, 10% d'augmentation, c'est toujours très impressionnant mais cela correspond à quelle réalité ?

Déjà sur ces 400 000 euros, il y a 43 000 euros de plus pour l'ACYAQ, par ailleurs 150 000 euros de plus pour le chapitre 2D, c'est-à-dire le chapitre insertion, dans ce dernier cas on voit apparaître des dépenses qui relevaient auparavant du CCAS. On avance, on avance... On était parti d'une augmentation de 900 000 euros, il ne nous reste plus que 200 000 euros.

Mais avant d'aller plus loin, il vaut mieux s'arrêter quelques instants pour regarder de quoi on parle.

Quand on examine les subventions aux associations, de quelles associations parle-t-on ? Par exemple, dans le chapitre 4F, 'Communication-Relations publiques' qui représente 200 000 euros, il n'y a qu'une seule rubrique, la rubrique 'Information-Communication-Publicité' (tout un programme), dans cette rubrique, il n'y a qu'une association, c'est Canal 15.

Le terme d'association recouvre des réalités très disparates ; on y trouve des associations qui rassemblent des bénévoles regroupés autour d'une idée, autour de la volonté d'une action culturelle, d'une pratique sportive, etc... et qui s'inscrivent parfaitement dans l'esprit de la loi 1901.

Mais on y trouve aussi des associations qui n'ont été constituées que pour servir de couverture juridique à la gestion d'un équipement ou à telle ou telle action décidée par la mairie et qui, seulement dans un deuxième temps, avec plus ou moins de succès, se cherchent des adhérents.

C'est cette distinction que nous devons toujours avoir à l'esprit pour examiner chacun des chapitres de l'état des subventions. Par exemple le sport, 90 associations subventionnées mais à lui seul La Roche-sur-Yon Vendée Football concentre 30% des crédits.

Dans la culture, c'est encore plus flagrant, puisque sur 1 600 000 euros, le manège à lui seul représente plus des ¾ des crédits : 1 200 000 euros.

Avec le budget que vous nous présentez, cette situation se pérennise et même elle s'aggrave.

En effet, l'effort supplémentaire de 200 000 euros dont je parlais tout à l'heure est effectué dans des domaines précis.

La sous-fonction 33 : l'action culturelle passe de 40 000 euros à 83 000 euros, l'unique bénéficiaire des ces 43 000 euros c'est l'ACYAQ.

Plus globalement il est vrai que le budget de la culture augmente, il augmente de près de 120 000 euros. Mais dans le même temps l'augmentation bien plus forte de l'ACYAQ et celle du festival du cinéma (120 000 euros) se traduit mathématiquement par une baisse ou la stagnation pour les autres associations :

baisse de 20 000 euros pour l'expression musicale lyrique et chorégraphique.

baisse de 3 000 euros pour les arts plastiques et autres activités artistiques.

baisse de 7 000 euros pour le théâtre hors manège.

stagnation pour l'action culturelle hors ACYAQ.

Nous n'approuvons pas cette priorité donnée à l'ACYAQ et au festival du cinéma qui se traduit par une baisse des moyens accordés aux autres associations.

Nous aurons l'occasion de dire pourquoi, puisque dans ce conseil très chargé, où nous traitons des priorités et des urgences, vous avez choisi d'inscrire la question 27 qui porte sur la mission d'intérêt général d'ACYAQ et la question 32 qui porte sur le festival du cinéma ».

**M.S. CAILLETEAU** souhaite répondre aux propos tenus par les groupes d'opposition.

**- Sur les arguments de G. COUTURIER :**

Les investissements :

Les travaux prévus sur la cité administrative F. MITTERRAND ne concernent pas les bâtiments rénovés mais ceux situés sur la rue P. Bérégovoy, où se trouvent notamment les services financiers. Il s'agit notamment de travaux d'étanchéité.

Les reports :

Ils sont inhérents à l'investissement.

Le problème des crèches :

C. PERRET répondra aux interrogations communes des oppositions.

**- Sur les arguments de P. BOURSIER :**

**M.S. CAILLETEAU** considère que ce dernier évoque toujours les mêmes arguments et surtout avance des éléments inexacts.

- L'augmentation des recettes :

**M.S. CAILLETEAU** estime qu'il n'y a pas d'augmentation des recettes. Pour preuve, elle rappelle le contenu de la diapositive sur les recettes de fonctionnement dans laquelle apparaissent les taxes, les compensations, dotations etc.... C'est-à-dire les recettes de fonctionnement. Celles-ci sont en baisse.

- Sur l'excédent 2002 :

Comme elle l'avait déjà expliqué pour le Débat d'Orientation Budgétaire, elle rappelle qu'une ville ne peut présenter un budget déficitaire. Elle y travaille tout au long de l'année en surveillant les dépenses et recettes. La Ville présente donc un excédent, c'est-à-dire une partie de recettes non dépensée, d'environ 2,5 % du montant total du budget, ce qui représente une proportion minime par rapport aux sommes engagées. Les 4 millions d'euros d'excédent annoncés par P. BOURSIER sont certes impressionnants mais ne représentent que 2,5 % du budget. Il faut que celui-ci relativise ses interventions. Il ne faut pas effrayer les yonnais en disant qu'on leur ponctionne des impôts pour constituer une cagnotte ou faire des sous-entendus selon lesquels la majorité garde cet argent pour on ne sait quelle utilisation.

- Sur l'abus de travaux de voirie :

C'est un argument difficile à entendre pour les habitants dont les rues sont en mauvais état.

**M.S. CAILLETEAU** revient sur les propos de P. BOURSIER qui semble souhaiter le retour des chemins de terre, de la cuisine au feu de bois à l'école....

**P. BOURSIER** estime que la majorité municipale ne gagne pas en crédibilité avec ce type de discours.

**M.S. CAILLETEAU** souligne la contradiction entre l'idée de P. BOURSIER sur les excès des coûts de communication et celle de G. COUTURIER qui estime que la Ville fait des économies sur les dépenses de publicité.

**C. PERRET** ne souhaite pas répondre à l'argument de recul social de la Ville puisque le Conseil Municipal du 15 avril abordera la réorganisation du CCAS et donc la perspective du développement social de la Ville. Par contre, elle souhaite répondre à G. COUTURIER sur le problème des places de crèche et de façon plus générale sur l'accueil de la petite enfance à La Roche-sur-Yon :

1 - La part des budgets du C.C.A.S. et de la Ville consacrés à la Petite Enfance n'ont pas diminué

2 - La Crèche familiale à ce jour n'est pas supprimée. Rappelons qu'il s'agit de l'accueil individuel des enfants au domicile d'assistantes maternelles, salariées du C.C.A.S. Les assistantes maternelles indépendantes étant salariées directement par les parents.

3 - La Ville, par l'intermédiaire du C.C.A.S. amplifie son action en faveur de l'accueil individuel des enfants, car il représente un choix majoritaire des parents.

Avec la Crèche familiale, nous accompagnons :

- 17 professionnelles
- pour une capacité d'accueil de 34 enfants

Avec le relais Parents-Assistante maternelle ouvert le 25 mars 2003, nous pouvons accompagner :

- 292 professionnelles
- avec une capacité d'accueil d'environ 800 enfants

Les parents et les assistantes maternelles trouveront dans le relais de la maison de la petite enfance :

Toute l'information nécessaire sur la garde individuelle par les Assistantes Maternelles.

Aide et médiation dans la relation employeur-salariée

Un lieu d'animation autour des enjeux de l'éducation du jeune enfant, en appui sur les compétences et les moyens de la Direction Petite Enfance, en fonction des demandes des usagers

Les professionnelles, qui sont très isolées, puisqu'elles travaillent à domicile, y trouveront un lieu collectif, nécessaire à la professionnalisation de leur métier.

4 - Quant à l'accueil collectif (Crèche pour l'accueil permanent et haltes garderies pour accueils ponctuels), nous reconnaissons une tension sur La Roche sur Yon, liée à l'exceptionnel nombre de naissances de 2000 (583 contre 504 en 2001 et 531 en 2002). En 1998, la Ville a été interpellée par la CAF dans le cadre du contrat enfance car le taux d'occupation dans les crèches était insuffisant. Il existe donc des fluctuations du nombre de naissances que la Ville ne maîtrise pas.

Pour y faire face, 21 Places supplémentaires de halte garderie sont mises à disposition en 2003 (sur le Coteau et par l'augmentation de la capacité de la halte garderie Malraux).

→ nous étudions avec la CAF et sous le contrôle de la PMI la possibilité d'utiliser un certain nombre de places de halte garderie comme des places de crèche, ce que nous autorise le dispositif du multi-accueil mis en place par Ségolène ROYAL.

Il est nécessaire d'avoir plus de souplesse. En effet, les besoins des familles évoluent. Alors que les contrats en crèche étaient auparavant sur 4 ou 5 jours, les familles ont aujourd'hui besoin de périodes plus courtes avec l'évolution des modes de travail.

5. Les capacités d'accueil sur la ville :

287 places de crèche ; dont les 98 places des crèches hospitalières qui accueillent aussi des enfants non-yonnais.

106 places de halte garderie.

800 places environ chez les assistantes maternelles répondent à une population d'environ 1600 enfants de moins de 3 ans, ce qui place La Roche-sur-Yon dans une bonne situation par rapport à la situation nationale en matière de garde de jeunes enfants

La majorité municipale étudie toutes les solutions possibles puisque Mme CEREIJO travaille également sur une amélioration de l'accueil en école maternelle des enfants de 2 à 3 ans, ce qui représente pour cette année 664 enfants ».

**C. PERRET** s'étonne également des erreurs répétées des conseillers d'opposition puisque dans la commission n° 3 qui traite de ces problèmes sont présentes Mmes BURGAUD et ORCEAU. Elles suivent ces dossiers et ont les informations en temps voulu. Même si ces dossiers sont extrêmement techniques la majorité municipale n'a jamais refusé de donner des explications. Encore faudrait-il que les femmes élues des mouvements d'opposition aient eu au moins une fois la parole dans le cadre des réunions du Conseil Municipal ».

**Y. HELARY** souhaite répondre à G. COUTURIER. Il estime que prendre des exemples pour étayer un discours le rend plus compréhensible, encore faut-il que ceux-ci soient judicieux, voire justes :

Pour **Y. HELARY**, G. COUTURIER accuse la Ville de s'intéresser à l'anneau numérique depuis peu de temps. Or la situation des télécommunications a changé ces dernières années :

- sur le plan réglementaire (privatisation de France Telecom, nouvelles dispositions européennes...)
- sur le plan conjoncturel (écroulement de la bulle numérique et donc réorganisation du secteur des télécoms)
- sur le plan technique

La Ville travaille sur ce sujet depuis plusieurs mois. Ainsi, l'ADSL est proposé par plusieurs opérateurs. Il est faux de dire que la Ville ne travaille pas sur ce domaine et l'opposition municipale sera tenue informée quand les études nécessaires auront été réalisées.

**Y. HELARY** dénonce la distinction faite par G. COUTURIER entre la communication et le site Internet de la Ville. L'Internet est un moyen de communication moderne avec lequel plusieurs millions de personnes sont connectées. Les chiffres sont exponentiels. Un site internet bien fait constitue, pour une Ville non seulement un atout culturel mais aussi un outil de démocratisation, puisque de plus en plus de personnes, de toutes les couches sociales, peuvent s'en servir, en particulier à La Roche-sur-Yon où la majorité municipale offre tous les outils pour une large utilisation. Mettre un effort particulier sur le développement de cette technologie, c'est faire ce pour quoi la majorité municipale a été élue, c'est-à-dire imaginer des politiques publiques pour l'avenir.

En réponse à G. COUTURIER, **M. NARIOO** explique l'augmentation des recettes du stationnement payant par deux raisons principales :

Les réalisations du stationnement payant de l'année 2002 qui ont été nettement plus importantes que les prévisions.

La modification de la tarification appliquée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003. La majorité municipale a ainsi souhaité rapprocher les tarifs de ceux appliqués dans des villes d'importance semblable à La Roche-sur-Yon.

**G. BOURMAUD** souhaite répondre aux propos de J.L. BATIOU sur les associations.

L'augmentation des subventions n'est que de 6,5 % et non 10 % comme annoncé par l' élu du groupe La Roche Claire. Le statut des associations : **G. BOURMAUD** estime que J.L. BATIOU méconnaît la situation culturelle. Il existe des associations dans le domaine du Théâtre ou de la Musique, dont le statut est conforme à la loi de 1901, qui se créent autour d'un comédien ou d'un professeur de danse. Il existe alors une véritable activité artistique mais la finalité de la loi de 1901 sur les associations est éclipsée. Cette situation est d'ailleurs courante dans le domaine culturel. Ne pas subventionner ces associations réduirait la participation de la Ville.

Pour **G. BOURMAUD**, des associations comme CANAL 15 ou Le Manège remplissent pleinement leur mission d'intérêt général. Il rappelle que l'association de gestion du centre culturel Le Manège a d'ailleurs un contrat d'objectifs avec la Ville et qu'elle constitue un élément de la politique culturelle de la Ville.

L'augmentation de la subvention accordée à l'ACYAQ : elle est liée pour  $\frac{3}{4}$  (33.000 € sur 44.000 €) à la tenue du carnaval dont l'ACYAQ est l'organisateur. Cette manifestation qui a lieu une fois tous les deux ans donne lieu à une subvention spécifique.

**G. BOURMAUD** regrette l'absence des élus du groupe La Roche Claire à la commission municipale « Animation Urbaine ». Il a cependant fait en sorte que leur soit communiqué le procès-verbal de la commission afin de faciliter leur information. Il rappelle ainsi que le tableau des subventions du domaine culturel laisse apparaître 12 augmentations contre 6 baisses, si on exclut Le Manège, Canal 15, l'ACYAQ et le FUZZ'YON. Sur les 6 baisses, il y en a 2 pour raisons techniques (fin de prêt, audit). Pour les 4 autres, la baisse est liée à une baisse de l'activité de l'association. Ce serait effectivement gaspiller l'argent public que de subventionner des associations dont l'activité n'est pas clairement définie.

Pour **G. BOURMAUD**, les arguments développés par J.L. BATIOU sont donc inopportuns.

**P. REGNAULT** se félicite de la façon dont le budget a été construit, surtout dans ce contexte difficile puisque l'environnement national est relativement hostile et que le problème local de Brandt aggrave la situation.

Citant les chiffres de la page 3 du Budget, P. REGNAULT souligne l'effet de ciseaux auquel est confrontée la Ville puisque les recettes réelles, hors résultats antérieurs, baissent de 1 % alors que les dépenses réelles augmentent de 1,65 %. En regardant les dépenses réelles des chapitres 65 et 66, le budget 2003 laisse apparaître un effort sur les charges de gestion courante, ce qui prouve la rigueur de gestion. La diminution des charges financières étant de plus de 15 %, cela permet une maîtrise des dépenses. Les lignes 73 et 74 pour les recettes montrent une diminution des impôts (compte tenu de l'évolution de la TP) et des dotations qui n'augmentent pas suffisamment. La situation de toutes les communes est aujourd'hui délicate. La Ville a heureusement anticipé ces éléments dans sa gestion de l'exercice 2002, ce qui a permis un résultat reporté supérieur à ce qui était attendu et donc de ne pas augmenter les impôts. L'élaboration du budget 2003 apparaît tout-à-fait rigoureuse et adaptée à la situation.

**M. LE MAIRE** conclut en rappelant les 4 points évoqués par M.S. CAILLETEAU :

- Pas d'augmentation des taux de fiscalité, contrairement à d'autres collectivités.
- Maîtrise des dépenses.
- Dynamisme des investissements.
- Maintien des politiques publiques pour faciliter le développement et la solidarité.

Cela est conforme aux engagements de la majorité municipale.

1 - Reprise anticipée des résultats de l'exercice 2002 - Budget principal et Budgets annexes
--

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

En application des instructions comptables M14 et M4, le Conseil Municipal délibère sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2002. Le Code Général des Collectivités Territoriales permet de reprendre les résultats de l'exercice antérieur dès le vote du Budget Primitif, avant le vote du Compte Administratif. Il est proposé au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats de fonctionnement comme suit :

<b><u>BUDGET PRINCIPAL</u></b>	<b>MONTANT</b>
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2002	14 133 545,01
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	9 852 454,43
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	4 281 090,58
<b><u>BUDGET EAU</u></b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2002	531 777,29
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	522 198,37
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	9 578,92
<b><u>BUDGET ASSAINISSEMENT</u></b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2002	697 012,45
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	505 550,29
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	191 462,16
<b><u>BUDGET STATIONNEMENT PAYANT</u></b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2002	9 424,74
AFFECTATION en réserves à la section d'investissement (compte 10688)	9 424,74
<b><u>BUDGET RESTAURATION COLLECTIVE</u></b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2002	110 360,05
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	75 746,78
- excédent reporté en section de fonctionnement (Compte 002)	34 613,27
<b><u>BUDGET SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES</u></b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2002	-306,81
déficit reporté en section de fonctionnement dépenses(Compte 002)	306,81
<b><u>BUDGET ZONES INDUSTRIELLES</u></b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2002	11 776,84
AFFECTATION :	
- en réserves à la section d'investissement (compte 1068)	11 776,84
<b><u>BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES</u></b>	
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT- EXERCICE 2002	-89 830,30
déficit reporté en section de fonctionnement dépenses(Compte 002)	89 830,30

**QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR**

**9 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE**



## 2 - Budget primitif 2003 - Budget principal et Budgets annexes

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil Municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et recettes, s'élèvent à :

- Budget principal : 126 704 134,45 € dont 105 133 824,18 euros d'opérations réelles et 21 570 310,27 € d'opérations d'ordre.

- Budgets annexes : 19 940 652,53 € dont 13 307 437,86 euros d'opérations réelles et 6 633 214,67 € d'opérations d'ordre.

Le budget primitif 2003 reprend par anticipation les résultats de l'exercice 2002, ainsi que les restes à réaliser.

Le budget primitif 2003, tous budgets agrégés, s'équilibre comme suit :

TOUS BUDGETS AGREGES (EUROS)	DEPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>57 123 822,51</b>	<b>57 123 822,51</b>
Déficit reporté 2002	9 589 625,74	
Excédent reporté 2002		299 477,85
Affectation du résultat de fonctionnement 2002 réserves		10 977 151,45
Restes à réaliser de l'exercice 2002	10 473 034,49	8 622 557,28
Opérations de l'exercice		
Opérations réelles	28 448 584,64	12 710 284,61
Opérations d'ordre	8 612 577,64	24 514 351,32
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>89 520 964,47</b>	<b>89 520 964,47</b>
Excédent reporté 2002		4 516 744,93
Opérations de l'exercice		
Opérations réelles	69 930 017,17	81 315 045,92
Opérations d'ordre	19 590 947,30	3 689 173,62
<b>TOTAL</b>	<b>146 644 786,98</b>	<b>146 644 786,98</b>

### QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR 9 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

## 3 - Vote des taux d'imposition des 4 taxes directes locales - Année 2003

Rapporteur : M.S. CAILLETEAU

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire les taux de l'exercice 2002 des 4 taxes directes locales pour l'année 2003, à savoir :

Taxe d'habitation : 22,22 %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,86 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 52,01 %

Taxe professionnelle : 19,95 %

### QUESTION ADOPTEE PAR 33 VOIX POUR 9 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

#### 4 - Attribution de diverses subventions pour l'année 2003

Rapporteur : D. HILLIER

La liste des subventions proposées au vote du Conseil Municipal pour l'année 2003 figure dans les état annexes du budget ci-joint (pages 113 à 144).

**D. HILLIER** estime que P. BOURSIER n'est pas si passéiste puisqu'il fréquente les grandes surfaces.

**P. BOURSIER** rappelle qu'il habite près du centre ville et malheureusement, il n'y a plus de commerces de proximité dans ce secteur. Il regrette de devoir céder à la contrainte locale d'une ville N° 1 en termes de surface de grands magasins par habitant.

Pour **M. LE MAIRE**, chacun est libre de ses actions et de ses contradictions.

Revenant sur le thème des associations, **D. HILLIER** considère comme « dangereux » certains propos tenus. Ainsi, quand l'opposition municipale dit que les salariés de certaines associations travaillent dans des conditions déplorables, il faut rappeler qu'en France, un million de personnes sont salariées par des associations. Cela implique qu'en France, comme à La Roche-sur-Yon, des bénévoles ont accepté de jouer un rôle d'employeur.

**D. HILLIER** souhaite donc rendre hommage à ces personnes, au travail qu'elles accomplissent, aux responsabilités qu'elles ont accepté de prendre. Elle regrette que P. BOURSIER n'ait pas ce même respect.

**J.L. BATIO** souhaite quant à lui rendre hommage aux femmes qui travaillent dans le secteur de l'aide à domicile, qui ont été obligées d'attendre le régime des 35 heures pendant 6 mois, qui travaillent pour la plupart à temps partiel et sont pour la plupart précarisées, qui comme à l'ADAFAD ou l'ADMR rencontrent des difficultés pour avoir des instances représentatives à cause du fractionnement associatif. Ceci ne constitue pas pour autant un manque de respect vis-à-vis des associations.

Pour **P. BOURSIER**, les propos de D. HILLIER sont une « honte » et constituent « un point de vue de gauche caviar ».

#### QUESTION ADOPTEE PAR 24 VOIX POUR

#### 9 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE

Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, G. BOURMAUD, P. CEREJO, D. HILLIER, R. REMAUD, P. YOU, R. GUILLET, F. BERNIER, P. REGNAULT au titre du pouvoir donné par A. LEBOEUF

#### 40 - Vœu relatif à la situation en Irak

Rapporteur : **M. LE MAIRE**

A la demande de plusieurs conseillers municipaux et en référence à une délibération prise par le Conseil Municipal de New-York, le 13 mars 2003, **M. LE MAIRE** soumet un vœu relatif à la guerre en Irak.

Il rappelle que le Conseil de New-York a adopté une déclaration qui s'oppose à une intervention militaire en IRAK ; déclaration qui fait suite à des résolutions similaires des municipalités de Los Angeles, Chicago, Portland et Philadelphie. Cette démarche incite la Ville de La Roche-sur-Yon comme d'autres collectivités à s'exprimer et démontrer qu'il faut distinguer les positions prises par le gouvernement BUSH et celui du peuple américain.

Cette déclaration adoptée par 31 voix contre 7 après de longs débats n'a qu'une valeur symbolique mais affirme que la municipalité de New-York ne soutient la guerre « qu'en cas d'échec de toutes les autres options pour obtenir le respect des résolutions des Nations Unies demandant l'élimination des armes de destruction massive et les moyens de leur développement ».

Ce texte précise également la position de conseiller municipal démocrate, M. GERSON dont la circonscription comprend le site du World Trade Center où 2790 personnes ont péri, et qui a déclaré : « Notre ville, plus que toute autre doit défendre le caractère précieux et sacré de la vie humaine ».

**M. LE MAIRE** propose donc au Conseil l'adoption du vœu suivant :

« Les dirigeants américains ont donc décidé d'engager leur guerre en IRAK, au mépris de la Communauté Internationale et de l'ONU. Par millions, les citoyens du monde se mobilisent pour affirmer leur volonté de refuser cette aventure cruelle, injuste et dangereuse.

La violence de cette guerre de conquête nous fait horreur. Nous savons le prix très lourd qu'en paiera le peuple irakien déjà soumis à une dictature impitoyable et meurtrière et depuis plus de 10 ans à un embargo qui a fait des centaines de milliers de victimes. Par la force de leur détermination, les peuples et les états avaient jusqu'à ces derniers jours, réussi à retenir les bras de M. BUSH et de ses quelques soutiens.

En Vendée, un mouvement d'une très grande détermination, a fait entendre son opposition absolue à cette guerre dont on voit bien aujourd'hui qu'elle prend un tour dramatique, grave de conséquences pour tout le proche et moyen orient.

Si nous avons, individuellement et en toute liberté de conscience, la liberté d'agir contre cette guerre, notre responsabilité en tant qu'élus locaux peut elle aussi s'exprimer.

C'est pourquoi je vous propose d'adopter solennellement ce vœu demandant aux dirigeants des Etats-Unis d'Amérique de mettre fin immédiatement aux opérations militaires, et de reprendre le seul chemin possible : le désarmement pacifique de l'IRAK sous le contrôle des inspecteurs de l'ONU.

Merci, chers collègues de votre attention et de votre engagement citoyen ».

**J.P. GALLOCHER** indique que le groupe La Roche au Cœur partage entièrement le sentiment général sur cette agression en IRAK. Il considère qu'il s'agit plus d'une guerre idéologique que d'une « guerre de conquête » comme cela est indiqué dans le texte du vœu. En outre, il aurait souhaité une référence à l'Europe dans la mesure où cette institution doit avoir sa place dans le traitement de cette crise.

Même s'il est d'accord sur ce dernier point, **M. LE MAIRE** considère qu'aujourd'hui le problème n'est pas la position de l'Europe sur cette question mais l'hostilité de la Ville par rapport aux événements.

Quant à la notion de conquête, elle prend tout son sens dans la mesure où un état (les Etats-Unis) pénètre sur un territoire qui n'est pas le sien.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### **SUSPENSION DE LA SEANCE A 17 H 45 REPRISE DE LA SEANCE A 18 H 00**

#### 5 - Indemnités de sinistres - Exercice 2002 - décision de principe

Rapporteur : R. GUILLET

Le Conseil Municipal est appelé à donner un accord de principe sur le montant des indemnités versées par les compagnies d'assurances et les particuliers au titre de l'année 2002, soit 292.435,15 € pour un montant de sinistres d'une valeur de 302.611,34 €

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 6 - Participation de la ville à l'entretien des espaces verts de l'OPDHLM de la Vendée et de la SA d'HLM « le Foyer Vendéen »

Rapporteur : M.N. MANDIN

Comme chaque année, il est proposé au Conseil Municipal de participer pour l'année 2003, à l'entretien des espaces verts des cités HLM situés sur le territoire de la commune, à hauteur de :

76.225 € pour l'OPDHLM de la Vendée

7.928 € pour la SA d'HLM Le Foyer Vendéen

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 7 - Acceptation du chèque-vacances comme moyen de paiement

Rapporteur : R. GUILLET

Plus de quatre millions de personnes utilisent le chèque-vacances dans plus de 130.000 établissements partout en France et dans les DOM-TOM. Ce développement considérable en terme de chiffre d'affaires a permis à nombre de professionnels du tourisme, des loisirs et de la culture de développer sensiblement et dans les meilleures conditions leur clientèle.

La Ville a signé des conventions d'agrément avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques-Vacances) pour les activités suivantes :

Complexe piscine-patinoire Arago

Chalet les Génévriers à l'Alpe du Grand Serre

Les classes d'environnement.

La convention d'agrément concernant le chalet des Génévriers et les classes d'environnement étant arrivée à son terme doit être renouvelée. Par ailleurs une nouvelle convention concernant l'activité sport vacances doit être passée avec l'ANCV.

Afin de pouvoir conclure les conventions, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation du chèque vacances comme moyen de paiement.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 11 - Marché de support des logiciels ORACLE -Marché négocié - Autorisation de signature du marché

Rapporteur : J. SOULARD

Le marché de support des logiciels Oracle d'une durée de 5 ans contracté auprès de la société ORACLE SA arrive à terme le 20 mai 2003.

La société ORACLE SA étant la seule à pouvoir fournir cette prestation, il est proposé de conclure avec cette entreprise un marché négocié sans mise en concurrence préalable en application de l'article 35.III.4° du code des marchés, pour une durée de 5 ans et pour un montant total de 78.574,80 €TTC.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 12 - Marchés de travaux de fournitures ou de services – Avenants

Rapporteur : J. SOULARD

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95.127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et aux délégations de service public, tout projet d'avenant supérieur à 5 % du montant du contrat doit faire l'objet d'une délibération de l'assemblée délibérante après avis de la Commission d'Appel d'Offres.

Les projets d'avenants ont été examinés par la Commission d'Appel d'Offres du 7 mars 2003 et sont présentés sur le tableau ci-annexé.

OPERATION	N° Marché et Titulaire	Montant initial €H.T.	Montant de l'avenant €H.T.	OBJET
<b>Aménagement d'une Maison de la petite Enfance</b>  <b>Lot 7 : sols souples</b>	Marché N° 2002-177 Entreprise BONNAUD 17, rue Béatrice de Machecoul 85000 – La Roche-sur-Yon	7 222,50	<b>+ 1 106,10</b>	Mise en place de sols souples dans les sanitaires / changes et espace gouter en lieu et place du carrelage. Cette modification entraîne une moins-value sur le lot 6 « carrelage-faïence » et sur le lot 1 « démolition-gros œuvre ». Le total de la moins value est de 1 763,54 €HT
<b>Réalisation d'un terrain de football gazonné</b>	Marché N° 2002-026 Entreprise Guy LIMOGE 85240 – NIEUL-sur- L'AUTISE	127 885,29	<b>+ 8 845, 01</b>	Complément de sable pour perméabilité des substrats pour conformité à la norme XP 901 13.
<b>Fourniture bureautique 2003</b>  <b>Lot 2 : enveloppes</b>	Marché N° 2002-186 Entreprise G.P.V. Navarre 35135 – CHANTEPIE	A bons de commande Mini 250 000 U Maxi 400 000 U	<b>Nouveaux prix unitaires</b>	Suite à pluralité de commandes, modification de prix unitaires

### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 13 - Mandat spécial pour les élus municipaux

Rapporteur : R. GUILLET

L'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le remboursement aux élus municipaux des frais que nécessite l'exécution d'un mandat spécial. Le Conseil Municipal est donc appelé à délibérer sur ces missions, accomplies dans l'intérêt de la commune, par plusieurs élus municipaux. Les dépenses engagées dans le cadre de ces mandats seront remboursées aux frais réels en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 28 Mars 2001 complétée par la délibération du 15 Mai 2002.

### QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE

## 14 - Ouverture à l'urbanisation du secteur de « l'Annexe » - Bilan de la concertation publique préalable

Rapporteur : P. REGNAULT

La Ville de La Roche-sur-Yon a décidé de procéder à l'étude du projet d'aménagement du secteur de l'Annexe, à l'Est de la commune, sur le Bourg-sous-la-Roche. Cette zone d'urbanisation future, à usage principal d'habitation couvre environ 30 hectares.

Par délibération en date du 2 octobre 2002, le Conseil Municipal a décidé d'engager une concertation préalable, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, avec les modalités suivantes :

- Mise à disposition du public d'un dossier explicatif relatif au schéma global de cohérence, à l'accueil des services techniques, rue La Fayette, accompagné d'un cahier destiné à recueillir les éventuelles observations.
- Parution d'articles dans la presse locale informant les citoyens de la tenue de cette concertation publique (Ouest France du 5 mars 2003, Presse Océan du 5 mars 2003, Roche-Mag de mars 2003, journal du Pays Yonnais du 6 mars 2003).
- Information concernant cette opération sur le site internet de la Ville.
- Tenue d'une réunion publique le mardi 4 mars 2003 à 19H30.
- Présentation de cette future opération d'habitation lors de la « Quinzaine de l'Urbanisme et du Développement Durable » qui s'est déroulée du 4 au 16 novembre 2002.

La concertation s'étant déroulée suivant les modalités prévues, il est proposé au Conseil Municipal d'en approuver le bilan.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 15 - Ouverture à l'urbanisation du secteur de « la Gite Pilorge » - Bilan de la concertation publique préalable

Rapporteur : P. REGNAULT

La Ville de La Roche-sur-Yon souhaite ouvrir à l'urbanisation, par la procédure de modification du POS, une zone d'urbanisation future, d'environ 3,7 hectares, figurant au Plan d'Occupation des Sols / Plan Local d'Urbanisme, en emplacement réservé n° 58 au bénéfice du Centre Hospitalier Départemental (CHD).

Le CHD envisage, à terme, deux équipements sur ce site :

- un centre de régulation des appels 15 / 18
- un institut de formation aux professions de santé (IFPS)

Par délibération en date du 2 octobre 2002, le Conseil Municipal a décidé d'engager une concertation préalable, conformément aux dispositions de l'article L 300-2 du Code de l'Urbanisme, avec les modalités suivantes :

- parution d'articles dans la presse locale (Ouest France du 11.11.2002 ; 9.12.2002 ; 11.12.2002 ; Presse Océan du 8.12.2002 ; Roche Mag de décembre 2002).
- mise à disposition du public d'un dossier explicatif dans les locaux des services techniques municipaux, rue La Fayette, accompagné d'un registre destiné à recueillir les éventuelles observations.
- tenue d'une réunion publique le lundi 10 mars 2003.

La concertation publique s'étant déroulée suivant les modalités prévues, il est proposé au Conseil d'en approuver le bilan.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

#### 16 - Centre commercial Iena (la garenne) – Module de regroupement des bacs d'ordures ménagères - Convention entre la Ville de la Roche-sur-Yon et la Communauté de Communes du Pays Yonnais

Rapporteur : C. BOURGOIN

Depuis la mise en œuvre du tri sélectif en Pays Yonnais, l'installation existante sur le parking du centre commercial de la Garenne est devenue inadéquate. Dans le cadre de la réfection du site, il a donc été envisagé d'y implanter un module spécifique.

La Communauté de Communes du Pays Yonnais exerçant la compétence collecte sélective, elle assurera la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre du projet estimé à 4250 €HT. La Ville prendra à sa charge 50 % de l'investissement. L'entretien de l'équipement sera assuré par la Communauté de Communes du Pays Yonnais.

Le Conseil est appelé à se prononcer sur la mise en place de cet équipement ainsi que sur la convention à intervenir entre la ville et la Communauté de Communes du Pays Yonnais.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

17 - Acquisition d'un terrain à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie - rue du Moulin Rouge

Rapporteur : M. NARIOO

Dans la perspective de la réalisation d'un giratoire au carrefour des rues du Moulin Rouge / Montesquieu / Cardijn, la Ville se propose d'acquérir à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Vendée, un terrain de 65 m<sup>2</sup> au prix de 2000 euros net vendeur.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

18 - Acquisition d'un immeuble d'habitation aux conjoints GUILLET - 253 boulevard Maréchal Leclerc

Rapporteur : P. REGNAULT

Le Conseil est appelé à se prononcer sur l'acquisition d'une maison d'habitation située 253 boulevard Maréchal Leclerc d'une contenance de 475 m<sup>2</sup> appartenant aux conjoints GUILLET. Le prix de vente est fixé à 106.715 €. Située dans le périmètre d'action de l'opération de renouvellement urbain du quartier gare, cette acquisition peut permettre à la Ville de compléter ses réserves foncières sur cet îlot.

**L. CAILLAUD** considère qu'avec cette acquisition, la Ville détient désormais un important ensemble foncier qui entoure immeubles et maisons du secteur. Il serait souhaitable de consulter notamment les propriétaires de l'immeuble voisin, rue Lansier, particulièrement concernés par tous les projets existants autour de leur propriété.

**P. REGNAULT** indique qu'il y aura consultation, notamment du syndic concerné.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

19 - Acquisition d'un immeuble d'habitation à M. et Mme TARKALANOV - BALINOVA - 28 rue Jean Moulin

Rapporteur : P. REGNAULT

La Ville envisage l'acquisition d'une maison d'habitation située 28 rue Jean Moulin, appartenant à M. et Mme TARKALANOV - BALINOVA. Situé dans le périmètre de l'opération de renouvellement urbain du quartier gare, ce bien d'une contenance de 220 m<sup>2</sup>, constitue une enclave dans l'îlot formé par les terrains occupés par la STY et le groupe scolaire Jean Moulin. Le Conseil est appelé à se prononcer sur cette acquisition d'un montant de 68.000 €

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

20 - Mise à disposition de terrains et servitude de passage au profit d'EDF - Lieux dits « Les Granges » et « La Noue »

Rapporteur : C. BOURGOIN

« EDF – Services Vendée » envisage pendant le 3<sup>ème</sup> trimestre 2003, la restructuration de son réseau 20.000 volts avec la transformation d'une ligne aérienne en souterrain aux lieux-dits « Les Granges » et « La Noue » (abords du CD 42). Outre la pose d'un câble souterrain, ces travaux nécessitent l'implantation de 2 armoires électriques de 20.000 volts sur un terrain appartenant à la Ville. Le Conseil est donc appelé à se prononcer sur la mise à disposition EDF – Services Vendée à titre gratuit, par voie de conventions, des emprises nécessaires à la restructuration de son réseau sur les propriétés communales concernées.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

21 - Échange foncier entre les époux BAZIREAU et la Ville – Lieu-dit « St-Eugène »

Rapporteur : M. NARIOO

Afin de pouvoir disposer de l'assiette nécessaire à la réalisation d'un giratoire pour le raccordement du boulevard Léon Martin sur la route départementale n° 80, il est proposé au Conseil d'accepter un échange foncier entre les époux BAZIREAU et la Ville. L'échange portant sur des surfaces identiques (1000 m<sup>2</sup> environ) sera réalisé sans soulte, étant précisé que les frais seront supportés par la Ville.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Avant de rapporter les questions 22, 26 et 36, **J. SOULARD** souhaite souligner la volonté de la majorité municipale en matière de développement durable. Devant la prise de conscience plus ou moins généralisée que les modèles de société tournaient vers une croissance illimitée, une consommation galopante et vers une destruction à plus ou moins longue échéance des modes de vie et de la planète, la majorité municipale souhaite affirmer au sein de cette assemblée son engagement en faveur d'un développement durable qui saura assurer la conservation et le renouvellement du capital naturel, humain et social.

Au-delà de l'affirmation politique, la responsabilité de la municipalité est d'être précurseur et exemplaire dans ses réalisations. Les trois délibérations à venir en sont l'exemple.

L'installation d'un chauffe-eau solaire sur le site de la Chevalerie. Il existe déjà une petite installation de production électrique par cellules photovoltaïques, une récupération des eaux de pluie, ainsi qu'un projet de petite éolienne à titre expérimental.

La réalisation du centre de la Vallée Verte aux normes HQE (Haute Qualité Environnementale).

La pose de cellules photovoltaïques sur la toiture de l'école Flora Tristan. Le choix de ce site est à la fois une opportunité puisque la toiture doit être refaite et un symbole puisque la Ville commence par équiper un lieu d'éducation. Les élèves et instituteurs pourront d'ailleurs être associés au projet. Le Conseil d'Ecole est quant à lui favorable à cette installation.

Il sera intéressant au fil des années de suivre l'évaluation en terme d'économie de facture en électricité afin peut-être d'investir tout ou partie des gains dans d'autres installations et ainsi amplifier par réaction en chaîne la diversification énergétique des équipements de la Ville.



22 - Gîte d'étape de la chevalerie - installation d'un chauffe-eau solaire - demandes de subventions

Rapporteur : J. SOULARD

Dans le cadre des travaux d'aménagement et de maintenance du gîte d'étape de la Chevalerie, la Ville envisage l'installation d'un chauffe-eau en solaire qui alimentera le bloc sanitaire, les douches et la cuisine. Le coût de ce projet, évalué à 6500 €HT est notamment susceptible d'être subventionné par l'ADEME: Le Conseil est donc appelé à se prononcer sur ce projet et à solliciter les subventions afférentes.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

26 - Centre de Loisirs de la Vallée Verte - Choix de la maîtrise d'œuvre.

Rapporteur : J. SOULARD

Le Conseil, dans sa séance du 2 octobre 2002, a approuvé le programme des travaux de construction du centre de loisirs de la Vallée Verte et a lancé la procédure pour le choix du maître d'œuvre. A l'issue de cette procédure de consultation et de négociation, le Conseil Municipal est appelé à valider le choix des équipes.

**M. LE MAIRE** indique qu'il s'agit également d'un investissement important, très utile pour la politique de l'enfance de la Ville, surtout dans un quartier où la mixité sociale est un enjeu conséquent.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

36 - Groupe scolaire Flora Tristan - Rénovation des toitures - Dossier d'appel d'offres - Demandes de subventions

Rapporteur : J. SOULARD

Ce projet, qui s'inscrit dans la suite des opérations de rénovation du clos et couvert des bâtiments scolaires, concerne la rénovation de l'ensemble des toitures tuiles des bâtiments du groupe scolaire Flora Tristan. Ces travaux permettront également de mettre en place des panneaux constitués de cellules photovoltaïques destinés à la production d'électricité. Il est donc proposé au Conseil Municipal de lancer une procédure d'appel d'offres pour cette opération estimée à 275.000 €TTC et de solliciter une subvention auprès de l'ADEME.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

23 - Travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales 2003 - rue Guyonnet - dossier d'appel d'offres - demande de subvention

Rapporteur : C. BOURGOIN

Du fait du mauvais état du collecteur d'eaux usées et suite aux résultats de l'étude sur le schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales réalisé en 2001 sur le secteur « Magenta », il convient de lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux d'assainissement eaux usées (renouvellement du collecteur sur 300 mètres linéaires) et eaux pluviales (renforcement du collecteur sur 300 mètres linéaires) rue Guyonnet. Le coût global des travaux est estimé à 520.000 euros TTC.

**QUESTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

24 - Syndicat inter-hospitalier de blanchisserie – Demande d’autorisation d’exploiter sur le site du centre hospitalier spécialisé Georges Mazurelle – Avis du conseil municipal

Rapporteur : R. GUILLET

A la demande du Préfet, le Conseil est appelé, dans le cadre d’une procédure d’établissement classé, à émettre un avis sur la demande d’autorisation présentée par le syndicat inter-hospitalier de blanchisserie, pour l’exploitation d’une blanchisserie après restructuration, implantée sur le site du centre hospitalier spécialisé Georges MAZURELLE au sud de l’agglomération de La Roche-sur-Yon.

Au-delà de cette délibération, **M. LE MAIRE** s’interroge sur la politique départementale en matière de psychiatrie. Un des axes évoqué lors du dernier Conseil d’Administration du Centre Hospitalier est l’absence de logements thérapeutiques en Vendée, en dehors de ceux de La Roche-sur-Yon, permettant l’accueil et le suivi des malades. Ces derniers n’ont donc d’autres possibilités que de se faire soigner et d’être hébergés à La Roche-sur-Yon. La psychiatrie en Vendée est donc actuellement dans une situation de désorganisation alors que par le passé, ce service de santé était à la pointe dans son domaine.

**P. REGNAULT** indique qu’il suit avec **C. PERRET** un groupe de travail mis en place par **M. LE PREFET** à la demande de la Ville. Les premières réunions ont permis une prise de conscience du problème. On constate l’incapacité de l’Hôpital à accompagner l’externalisation des malades, ce qui est particulièrement grave. Cela a déjà entraîné des accidents. En outre, il ne faudrait pas comme aux Etats-Unis être amené à mettre les malades en prison. Il faut avant tout les soigner.

Pour **J.L. BATIOU**, la psychiatrie a su se distinguer en Vendée par son ouverture. On estime même que le coût de fonctionnement de ce dispositif est moindre si on raisonne sur le long terme (en incluant les résultats positifs de guérison). Quand la motivation devient le coût à court terme et non plus l’indication thérapeutique, on nie l’aspect social de la question. Chacun doit faire un effort car tout le monde a le droit de vivre dans la Ville. Et dans le même temps il faut que chacun puisse vivre dans la Ville dans la mesure de ses capacités et quand il peut en respecter les règles.

Revenant sur la délibération, **J.L. BATIOU** évoque les rejets d’effluents dans le système d’eau. Des techniques alternatives sont envisageables pour les rejets individuels, avec un traitement à la base. Si on veut sur le long terme avoir une véritable politique d’épuration de l’eau, il va falloir se diriger vers le traitement des rejets à la source et mener une réflexion générale en ce sens.

**M. LE MAIRE** rappelle que dans le cas de la blanchisserie, il existe une station de pré-traitement.

Pour **C. PERRET**, ouvrir les hôpitaux psychiatriques constitue un véritable progrès. Mais, les mesures d’accompagnement sur le long terme manquent. La mise en place de ces mesures s’opposent parfois à certains types de travail social, de travail des organismes de tutelles ou de travail des soignants psychiatriques, qui ne correspondent pas aux besoins d’accompagnement de ces personnes.

**M. LE MAIRE** indique que dans le cadre de cette réflexion, il va rencontrer le docteur HALLIMI. Outre le problème de l’accompagnement, il note un manque d’hébergement thérapeutique sur tout le département. Alors qu’une politique d’équilibre au niveau départemental est indispensable, certaines communes ne font guère d’efforts pour suivre les malades originaires de leur territoire. Or la proximité est un élément souvent mis en avant, y compris dans la manière dont les soins peuvent être apportés. La Ville doit être extrêmement ferme dans ce débat.

Pour **P. BOURSIER**, il est effectivement important de mettre en avant le déficit d’appartements thérapeutiques en Vendée. Mais il faut également être attentif aux différentes formes de discrimination sur les attributions de logements dans le secteur privé. En outre, il est important pour différentes raisons notamment pratiques d’associer les familles des malades à cette réflexion. Il existe par exemple en Vendée une association, l’UNAFAM, qu’il faudrait aider pour initier le dialogue avec l’institution.

**M. LE MAIRE** conclut que la restructuration de la blanchisserie n’est pas anodine en termes d’organisation générale des hôpitaux sur le Département de la Vendée.

**QUESTION ADOPTEE A L’UNANIMITE**

**25 - Cession du bâtiment A de l'usine relais n° 30 centre d'activités René Coty au profit de la société SLIBAIL IMMOBILIER**

Rapporteur : M. RODDE

Le Conseil Municipal est appelé à accepter la vente du bâtiment A dépendant de l'Usine Relais n° 30 Centre d'activités René Coty au profit de la société SLIBAIL IMMOBILIER qui s'est substituée à la société AMS pour réaliser en sa qualité de crédit bailleur l'acquisition des biens immobiliers précédemment approuvée par délibération du Conseil en date du 15 mai 2002. Le prix de vente de ce patrimoine d'une contenance de 2399 m<sup>2</sup> est fixé, conformément aux dispositions de la convention avec promesse de vente à 392.690,86 € HT net vendeur.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**27 - Conventions de mission d'intérêt général avec l'association de coordination yonnaise des associations de quartiers (ACYAQ) et les associations de quartiers - Renouveau**

Rapporteur : C. BLAYOT

Dépositaires des équipements de quartier dont elles assurent la gestion, les associations de quartiers participent sous l'impulsion de l'ACYAQ, à la mise en œuvre de projets et d'actions concernant les politiques de l'enfance et de la jeunesse et concourent ainsi à l'émergence d'une convivialité et d'une solidarité urbaine.

Il est donc proposé au Conseil de renouveler les conventions de mission d'intérêt général avec les associations de quartiers et l'ACYAQ pour une durée de 3 ans. Ces conventions sont conçues comme un outil de démocratie locale instituant l'autonomie et le partenariat comme principes d'actions collectives.

**J.L. BATIOT** fait la déclaration suivante :

« Que les associations de quartiers aient fait le choix de se doter d'une structure de coordination ne nous pose pas de question. Ce qui nous interroge toujours un peu plus c'est l'évolution de l'ACYAQ. En effet nous constatons que nous sommes de plus en plus loin de cette fonction initiale.

En particulier, l'ACYAQ est devenue une structure de gestion de projets globaux, souvent les quartiers peuvent s'y inscrire, mais ce ne sont pas les seuls.

Ces actions de plus en plus nombreuses dépassent largement les compétences de quartiers. Elles supposent une centralisation de plus en plus forte qui va à l'encontre d'une action de proximité, autonome, renforçant le lien social, pour laquelle les associations de quartiers ont un intérêt irremplaçable.

Dans les faits, l'ACYAQ joue le rôle d'un service d'animation municipal privatisé.

Ce n'est pas sans conséquences ; pour nous, élu-e-s, il devient de plus en plus difficile de contrôler le volume global des subventions multiples dans des domaines toujours plus variés.

Une autre conséquence a été soulignée par madame PERRET : « l'ACYAQ partenaire incontournable dans la gestion des personnels, manque probablement de compétences spécifiques pour faire face à des missions qui ne cessent de s'alourdir. »

Nous n'approuvons pas la convention signée avec l'ACYAQ et surtout l'application qui en a été faite au cours des dernières années ».

**L. CAILLAUD** fait la déclaration suivante :

« Vous parlez de transparence mais concernant l'ACYAQ vous ne nous donnez pas les moyens de se faire une idée exacte de son coût et de son fonctionnement.

Sans rentrer dans la polémique stérile comme Monsieur BOURSIER, qui à tous les conseils municipaux fait son festival du cinéma, nous ne pourrions voter cette question pour les raisons suivantes :

1 - Nous n'avons pas cette convention.

2 - De plus en matière de coût, les documents budgétaires ne permettent pas de se faire une idée exacte du coût de fonctionnement de l'ACYAQ.

Exemple : subvention de « 1.2.3. Soleil » de 12.000 € Nous ne connaissons pas la ventilation qui en est faite ( ACYAQ fonctionnement, part maison de quartier ) ».

Pour **M. LE MAIRE**, la présente délibération ne concerne pas le versement de subventions, mais les termes d'une convention. Les subventions aux associations de quartiers seront soumises au Conseil lors d'une prochaine séance.

Pour autant, **L. CAILLAUD** revient sur le vote de cette subvention, regrettant ne pas être informé sur la ventilation de cette somme, à savoir l'ACYAQ ou les maisons de quartiers. Or, il serait intéressant pour une telle manifestation d'avoir plus de détails sur l'utilisation des sommes allouées et donc plus de transparence. D'autre part, l'ACYAQ a aujourd'hui dépassé sa fonction initiale, prévue dans la convention de 1995, en ne limitant plus son action à un rôle de soutien, mais devient un moteur et un animateur qui ne permet plus aux maisons de quartier de s'exprimer aussi aisément.

**Y. HENRY** souhaite répondre aux propositions des oppositions et « rétablir certaines vérités ». La création de cette coordination a été un moment fort, aboutissant après un an de négociation entre les militants bénévoles, les associations.... Le débat a été large puisque les associations des quartiers représentent 10.000 yonnais environ. Cette volonté d'harmoniser, de coordonner, de se rencontrer est avant tout du fait des bénévoles, des yonnais qui souhaitaient travailler ensemble en évitant d'agir chacun dans leur quartier sans ce soucier de ce qui se passait ailleurs.

Il existait également une volonté de décharger certains bénévoles de responsabilités ou de charges de gestion parfois lourdes. Cela permettait une meilleure gestion du personnel car aujourd'hui pour remplir cette tâche, il faut un employeur de qualité, capable de connaître les différents mécanismes, respecter le droit du travail. Désormais, grâce à l'ACYAQ, de nombreux emplois ne sont plus précaires et sont bien gérés. Les salariés sont les premières personnes à en témoigner.

Le milieu associatif souhaitait donc une certaine autonomie dans son fonctionnement. Or, la meilleure façon de rester maître de son fonctionnement, est de négocier cette autonomie avec son financeur principal. Il a donc fallu contractualiser les domaines d'intervention, les moyens.... Il y a eu accord des deux parties : Ville et milieu associatif. Cette volonté associative montre que la Ville n'a rien imposé ; elle l'a reconnue et laissée fonctionner en toute tranquillité. En contrepartie, les associations doivent rendre des comptes en présentant des évaluations régulières. Mais la municipalité ne s'immisce pas dans leur fonctionnement. Ainsi, elle n'est pas présente lors des conseils d'administration de l'ACYAQ ou des associations de quartiers. Les rôles de chacun ont été clarifiés et les maisons de quartiers peuvent désormais s'auto-organiser grâce à une coordination qui ne représente qu'elles.

Pour **Y. HENRY**, attaquer l'ACYAQ, c'est également attaquer les 9 associations de quartiers et donc les associations membres, soit les 10.000 yonnais adhérents.

**C. PERRET** s'étonne que J.L. BATIOT qui accuse en général la majorité municipale de privatiser les services publics, lui reproche aujourd'hui de « municipaliser » une activité privée.

**J.L. BATIOT** indique qu'il n'a pas accusé la Ville de municipaliser une activité, mais d'avoir une structure qui joue le rôle d'un service municipal sans l'être. Pour gagner en clarté, il est nécessaire de rendre aux associations et au service municipal ce qui relève de leurs compétences respectives. Il rappelle que sa critique ne portait pas sur le fait que les associations de quartiers aient décidé de se coordonner, mais sur l'utilisation faite de la structure ainsi créée. C'est un choix associatif, sur lequel, en tant qu' élu responsable des deniers de la commune, il est en droit de s'interroger. Il veille à l'utilisation par cette structure des subventions accordées et à leur légitimité.

**M. LE MAIRE** rappelle que les associations qui bénéficient de sommes importantes ont pour obligation légale de fournir avec leur demande de subvention, des documents comptables certifiés par un commissaire aux comptes, ces documents étant communiqués à La Chambre Régionale des Comptes. Les propos de J.L. BATIOT laissent apparaître une suspicion à l'égard des associations. Or, la Ville respecte la réglementation en la matière.

**C. BLAYOT** invite J.L. BATIOT à participer aux assemblées générales des associations de quartiers qui se tiennent actuellement.

**M. LE MAIRE** indique qu'il a assisté à l'assemblée générale des quartiers où toutes les associations de quartiers sont présentes, y compris l'ACYAQ. Il a pu constater la grande qualité et maturité de ces associations qui n'ont pas besoin du Conseil Municipal pour définir leur choix mais ont besoin des fonds publics pour préciser leurs actions.

Cette convention précise donc les objectifs mais pas les moyens. Ces derniers seront évoqués lors d'un prochain conseil.

**QUESTION ADOPTEE PAR 32 VOIX POUR  
6 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU COEUR  
3 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE CLAIRE  
Ne prend pas part au vote : D. HILLIER**

28 - Convention entre la Ville, l'Association de Médiation de Proximité et les bailleurs sociaux.

Rapporteur : L. GUIBERT

La médiation sociale occupe une place prépondérante au sein des services dits de proximité.

Aussi, pour faire suite aux intentions déclarées dans la convention thématique « Prévention et Sécurité » du contrat de ville et la gestion urbaine de proximité, le Conseil est appelé à se prononcer sur une convention entre la Ville, les bailleurs sociaux et l'Association de Médiation de Proximité afin de définir les modalités et les conditions de la participation de ces organismes au fonctionnement de l'association.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

29 - Convention entre la Ville, le Département de la Vendée, l'État et l'Association « Les Lauriers » pour le fonctionnement du Relais Accueil Jeunes.

Rapporteur : L. GUIBERT

Le relais accueil jeunes de Vendée, géré par l'association « Les Lauriers », participe à une mission départementale de prévention spécialisée et d'orientation, destinée aux jeunes mineurs ou majeurs de 12 à 21 ans et à leurs parents.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure pour 3 ans une nouvelle convention entre la Ville, l'association « Les Lauriers », le Département de la Vendée et l'État pour définir les modalités de la participation des différents partenaires au fonctionnement du relais Accueil Jeunes de Vendée.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

30 - Bourses à l'initiative des jeunes - Confirmation du dispositif pour l'année 2003

Rapporteur : F. CARITAN

Par délibération du 14 mai 1996, le Conseil Municipal a émis un avis favorable aux principes généraux d'attribution de bourses à l'initiative des jeunes. Chaque année, la Ville est sollicitée financièrement pour des projets préparés principalement par des groupes de jeunes des quartiers. Considérant l'intérêt d'une telle démarche en terme de responsabilité et de recherche d'une certaine autonomie des jeunes concernés, il est proposé au Conseil Municipal :

- De reconduire ce dispositif pour 2003.
- D'affecter un crédit de 3.600 € pour cette opération en 2003.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

31 - Conventions entre la Ville et les Associations Gestionnaires des Centres de Loisirs sans Hébergement - Renouvellement

Rapporteur : C. PERRET

Les centres de loisirs sans hébergement (CLSH) offrent une réponse sociale aux familles sur les problèmes de garde des enfants en proposant des activités d'éveil, culturelles et éducatives.

Depuis 1997, le Conseil a adopté le principe d'une participation financière et matérielle de la Ville au fonctionnement des CLSH et validé le principe d'une convention conclue avec chaque association gestionnaire de cet équipement, incluant les droits et obligations des parties. Il est aujourd'hui nécessaire de renouveler, pour une durée de 3 ans, ces conventions arrivées à leur terme, tout en les réactualisant afin de faire notamment, référence à la charte éducative de la collectivité et aux obligations comptables des associations gestionnaires.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

32 - Festival de cinéma « En route vers le Monde » - Edition 2003 - Demandes de subventions - Convention entre la Ville et l'Association de Gestion du Centre Culturel « Le Manège »

Rapporteur : F. BERNIER

Au vu du succès de la première édition en octobre 2002, la Ville de La Roche-sur-Yon souhaite proposer au public yonnais une deuxième édition du festival de cinéma « En route vers le monde » du 7 au 12 octobre 2003. Comme en 2002, le projet s'articulera autour :

D'une compétition de cinéma regroupant des films inédits venant d'Europe et du Monde et ayant comme dénominateur commun de mettre en scène des aventures.

De quatre thématiques développées chacune autour d'une personnalité forte, avec des reportages, des conférences, des expositions et des rétrospectives cinématographiques.

Le dispositif de la précédente édition sera reconduit. Ainsi, l'association Le Manège Scène Nationale est associée à l'organisation de la manifestation. Une convention précisera les objectifs et les modalités d'organisation. Le montant prévisionnel du financement par les collectivités publiques est estimé à 235.930 € dont une participation des collectivités autres que la Ville, attendue à hauteur de 30 %. Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'organisation de la 2<sup>ème</sup> édition du festival de cinéma « En route vers le monde » du 7 au 12 octobre 2003.

- D'autoriser **M. LE MAIRE** à signer la convention avec l'association de gestion du centre culturel Le Manège, et à solliciter des subventions auprès des différents partenaires.

**J.P. GALLOCHER** fait l'intervention suivante :

« Notre groupe réaffirme qu'il n'a aucune opposition de principe à l'existence d'un festival de cinéma à la Roche-sur-Yon.

Toutefois, il persiste à penser qu'en période de restrictions budgétaires telle que la majorité municipale a qualifié l'année 2003, c'est faire preuve d'irresponsabilité que de maintenir inscrite au budget une dépense aussi importante, plus de 150.000 € qui pourraient, sans difficulté, trouver une meilleure utilisation.

Il ne faut pas oublier, non plus, que l'an passé, la ville a été contrainte de rallonger 40.000 € pour combler le déficit du 1<sup>er</sup> festival et que rien ne nous garantit qu'il n'en sera pas de même cette année.

Nous voterons donc CONTRE cette subvention ».

**J.L. BATIOU** rappelle à L. CAILLAUD la différence entre leurs deux groupes d'opposition et explique la position du groupe La Roche Claire :

« Il s'agit d'une opération trop coûteuse, son intérêt est bien loin de compenser son coût.

Vous nous dites qu'elle entre dans le cadre d'une politique municipale volontariste en faveur du cinéma.

Vu le bilan du cinéma à La Roche-sur-Yon, je me demande si le meilleur service que vous pourriez lui rendre, ce ne serait pas plutôt d'être un peu moins volontariste en faveur du cinéma. Mr le Maire va encore s'offusquer si je répète que l'action de la Ville a favorisé le Cinéville au détriment du centre-ville ».

**M. LE MAIRE** se dit fier du bilan du Cinéville, comme des 450.000 spectateurs qui ont fréquenté ses salles l'an dernier. Il considère que l'élu du groupe La Roche Claire fait preuve d'une idéologie rétrograde.

**J.L. BATIOT** reprend son intervention :

« C'est pourtant bien la Ville qui «soulage la SOREDIC d'une partie du coût de ses locaux» comme nous l'a expliqué Mr Bourmaud dans Ouest-France.

Vous nous parlez du succès de la première édition ;c'est quand même un succès très relatif, les entrées ne représentent que 5% du budget, 6 000 spectateurs en dehors des scolaires et ceci même en soldant à 1 euro la place avec bus gratuits. Difficile de faire plus l'année prochaine, ou alors il faudra payer les spectateurs.

Vous vouliez contribuer au rayonnement de La Roche-sur-Yon, vous reconnaissez vous-même dans le bilan présenté en commission : « le retour des médias d'audience nationale est resté somme toute discret », bel euphémisme !

Pour toutes ces raisons nous estimons que ce festival ne vaut pas ce qu'il coûte.

Par ailleurs, juste une petite question, est-ce que Novergie-Ouest, filiale de Suez sera toujours parmi les sponsors ?

Pour une Société spécialisée dans des incinérateurs d'ordures ménagères, un festival de l'aventure, cela correspond tout-à-fait ».

**B. VIOLAIN** considère que pour la première fois, la municipalité dispose d'un projet qui peut trouver une dimension conséquente et pour cette raison il le soutient complètement. Il y a certes un coût au départ mais nécessaire pour développer une culture qui va vers les gens, qui fait tomber beaucoup de barrières, notamment en terme d'égalité sociale ; ceci afin de ne pas rester sur des grands principes, des dogmes. Il replace cette manifestation dans une démarche de politique globale, cohérente de la Ville, qui touche autant les aspects culturels que sociaux. Par ailleurs, il considère que le cinéma joue un rôle conséquent dans la construction de l'individu, à un moment où la société est confrontée à des phénomènes de régression et de populisme. Le cinéma, notamment celui proposé à La Roche-sur-Yon, permet d'élever la construction d'un individu qui s'intègre dans une démarche de citoyenneté. Le cinéma a une fonction noble.

**J.L. BATIOT** rajoute que « les 3 Alphas » ne sont ni un principe, ni un dogme, mais un cinéma qui ferme.

**M. LE MAIRE** indique que la Ville ne gère pas les établissements de cette nature.

#### **QUESTION ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR**

#### **8 VOIX CONTRE DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR ET LA ROCHE CLAIRE**

**Ne prennent pas part au vote : J. AUXIETTE, G. BOURMAUD, F. CARITAN, R.PINEAU, F. BERNIER, J.P. GALLOCHER, P. YOU**

### 33 - Schéma local d'animation - Premier plan d'actions 2003

Rapporteur : G. BOURMAUD

Dans le souci de faire de La Roche-sur-Yon une ville encore plus animée, une réflexion a été conduite en 1999, en partenariat avec les représentants des acteurs locaux concernés, afin de mettre en évidence, les caractéristiques de l'animation à La Roche-sur-Yon. Depuis ce diagnostic, un programme de soutien aux animations locales est mis en œuvre chaque année. Pour 2003, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

7650 € à la compagnie S'POART (le Kollektif) pour l'organisation de la manifestation HIP-HOP Air Swing and Fire  
 16000 € à l'association Vendée Cheval pour l'organisation du festival « Vendée Cheval »  
 12000 € à l'ACYAQ pour l'organisation de la manifestation « 1, 2, 3... Soleil »  
 3000 € à l'association des Arts et des Lettres pour le Pays Yonnais pour l'organisation du salon des écrivains et des artistes

**J.P. GALLOCHER** souhaiterait que le conseil de développement culturel participe à la définition des axes de la politique culturelle.

**G. BOURMAUD** indique que cette instance se réunira le 12 avril. Elle a pour vocation de réfléchir avec la municipalité sur la définition de la politique culturelle de la Ville. Elle pourra être amenée à réfléchir sur les critères d'attribution de subventions, mais il n'est pas concevable qu'une instance de réflexion de ce type donne un avis sur l'attribution des subventions.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### 34 - Aide à la création artistique

Rapporteur : G. BOURMAUD

La Ville de La Roche-sur-Yon a mis en place en 1999 une politique de soutien à la création artistique destinée initialement à soutenir la création théâtrale et renforcer le partenariat avec les compagnies résidentes. En 2002, le champ d'attribution a été élargi aux créations dans les domaines musicaux et de la danse. Cette année, il est proposé d'apporter une aide aux projets suivants :

- 9150 € à la Compagnie Grizzli Philibert Tambour pour la création « en attendant le Petit Poucet » de Philippe DORIN
- 4550 € à l'association Arkidey pour la création « Le Manège à mémoire » d'Olivier Garnier.

Il serait souhaitable, selon **L. CAILLAUD**, d'augmenter l'enveloppe destinée aux arts plastiques, en matière d'aide à la création artistique.

Pour **G. BOURMAUD**, les manifestations dans le domaine des arts plastiques sont effectivement peu nombreuses, voire insuffisantes. Même si cette situation doit être améliorée, l'enveloppe financière du dispositif de l'aide à la création a déjà été augmentée, l'année dernière dans la mesure où la Ville a décidé d'aider d'autres disciplines que le Théâtre, comme la musique et la danse. Par conséquent, si une manifestation d'envergure en matière d'art plastique était présentée, elle pourrait être subventionnée dans le cadre de cette enveloppe.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### 35 - Attribution de subventions exceptionnelles à diverses associations culturelles

Rapporteur : G. BOURMAUD

Dans le cadre de l'aide à la diffusion, il est proposé au Conseil Municipal de verser les subventions exceptionnelles suivantes :

- 7600 € à l'association Bazar Mythique pour le spectacle « Ce père que j'aimais malgré tout ».
- 3000 € à l'association Théâtre'Happé pour le spectacle « Un éléphant dans le jardin ».

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**



### 37 - Prise en charge des frais de transport des enfants scolarisés en enseignement spécialisé

Rapporteur : P. CEREIJO

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 15 décembre 1997, a décidé de participer à hauteur de 90 % à la prise en charge des frais de transport des enfants yonnais scolarisés en enseignement spécialisé et de laisser les 10 % restant à la charge des familles, les bourses d'enseignement et d'adaptation (B.E.A.) attribuées à ces familles par l'Etat devant servir à financer ces 10 % restant. Cependant, il arrive souvent que ces 10 % à la charge des familles soient supérieurs au montant des bourses accordées. Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la prise en charge par la Ville de la part non couverte par la bourse d'enseignement et d'adaptation.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### 38 - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs au titre de l'année 2002

Rapporteur : P. CEREIJO

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir pour l'indemnité représentative de logement versée aux instituteurs pour 2002, un taux d'augmentation de 0,4 % ce qui porterait le montant de cette indemnité à 1920 € par an.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### 39 - Attribution du prix de recherche de la Ville de La Roche-sur-Yon

Rapporteur : P. CEREIJO

Depuis 1995, la Ville attribue un prix de recherche à des étudiants inscrits en doctorat à l'université de Nantes. Pour l'année 2002 / 2003, le conseil scientifique de l'Université de Nantes a proposé la candidature de Thomas CHARRIER, inscrit en école doctorale « Chimie Biologie ». Sa thèse aura pour objet le « Développement d'un biocapteur bactérien bioluminescent multicanal pour la détection de molécules dans l'environnement ».

Il est donc proposé au Conseil de retenir cette candidature et d'attribuer un prix de 7622 € pour l'année universitaire en cours, sachant que cette bourse pourra être renouvelée pour les deux années suivantes, sous réserve de l'avis favorable du conseil scientifique de l'université.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

### 8 - Personnel Municipal - Créations, suppressions de postes

Rapporteur : B. VIOLAIN

Il est proposé au Conseil de se prononcer sur la liste des créations et suppressions de postes au sein des services municipaux. Cette liste compte 8,7 créations (liées essentiellement à la pérennisation d'emplois jeunes) et 3 suppressions de postes.

A la demande de **J.P. GALLOCHER**, le coût de la mesure lui sera communiqué.

#### **QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

## 9 - Personnel Municipal - Mise à disposition d'agents municipaux auprès d'associations

Rapporteur : B. VIOLAIN

Il est proposé au Conseil d'accepter le renouvellement pour 3 ans de la mise à disposition d'agents municipaux auprès des associations suivantes :

- Association de gestion du centre culturel Le Manège :

1 agent de catégorie B à temps complet

4 agents de catégorie C à temps complet

- Association Office du Tourisme de La Roche-sur-Yon et du Pays Yonnais :

1 agent de catégorie B à temps complet

2 agents de catégorie C à temps complet

**J.P. GALLOCHER** se demande s'il est opportun de renouveler les mises à disposition de personnels auprès de l'association de l'Office du Tourisme, compte-tenu des problèmes actuels et de la volonté de la majorité municipale de réduire les activités de cette association. Par ailleurs, il s'étonne des propos de deux adjoints pour qui le tourisme ne relève pas du domaine économique.

Pour **M. LE MAIRE**, cette mise à disposition prouve simplement que l'office du Tourisme fonctionne avec du personnel municipal. Les débats que l'on connaît sont donc inutiles et exagérés puisque l'office est un service, une compétence municipale transférée à la Communauté de Communes du Pays Yonnais. Cette délibération démontre que le personnel qui fait fonctionner cette structure relève du secteur public. Les débats sur l'office du tourisme ne concernent pas son personnel qui de toute façon exerce normalement ses responsabilités.

**P. REGNAULT** revient sur les propos qu'il a tenus dans la presse. Ils correspondaient à des commentaires sur l'activité de la foire. Il a cité au journaliste, qui ne l'a pas repris dans son article, des sociétés comme HAVAS ou HIBLE qui représentent une activité économique importante pour le département, et qui ont leur place sur la foire. Il existe au contraire des structures qui parlent d'elles-mêmes ou des autres et qui n'apportent pas grand-chose en tant que vitrine économique du département.

**QUESTION ADOPTEE PAR 35 VOIX POUR  
6 ABSTENTIONS DU GROUPE LA ROCHE AU CŒUR**

**Ne prend pas part au vote : P. YOU**

## 10 - Personnel Municipal – Convention entre la Ville et le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Vendée pour l'organisation de concours

Rapporteur : B. VIOLAIN

En application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée, organise un certain nombre de concours et examens pour les collectivités et établissements qui lui sont affiliés. Il accepte d'ouvrir ces concours et examens aux collectivités non affiliées notamment la Ville de La Roche-sur-Yon pour les personnels de la Mairie, du CCAS et de la Caisse des Ecoles. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention à intervenir entre le Centre de Gestion de la Vendée et la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'organisation des concours jusque en Mars 2004.

**QUESTION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

**Décisions prises par M. LE MAIRE dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 05**

**LE MAIRE**  
J. AUXIETTE

